



Assemblée générale

Soixante-sixième session

85^e séance plénière

Mercredi 14 décembre 2011, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Al-Nasser (Qatar)

*En l'absence du Président, M^{me} Kamara (Libéria),
Vice-Présidente, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 10 h 15.

Points 70 et 71 de l'ordre du jour

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale

Rapport du Secrétaire général (A/66/345)

Projets de résolution (A/66/L.26 et A/66/L.29)

a) Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies

**Rapports du Secrétaire général (A/66/81,
A/66/332, A/66/339 et A/66/357)**

Projet de résolution (A/66/L.28)

b) Assistance au peuple palestinien

Rapport du Secrétaire général (A/66/80)

Projet de résolution (A/66/L.27)

c) Assistance économique spéciale à certains pays et à certaines régions

Aide aux survivants du génocide de 1994 au Rwanda, en particulier aux orphelins, aux veuves et aux victimes de violences sexuelles

Rapport du Secrétaire général (A/66/331)

La Présidente par intérim (parle en anglais) :

Je donne maintenant la parole au représentant de la Pologne, qui va présenter les projets de résolution A/66/L.26 et A/66/L.27.

M. Sobków (Pologne) (parle en anglais) : Au nom de l'Union européenne et de ses États membres, j'ai l'honneur de présenter le projet de résolution publié sous la cote A/66/L.26, intitulé « Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et protection du personnel des Nations Unies », ainsi que le projet de résolution publié sous la cote A/66/L.27, intitulé « Assistance au peuple palestinien ».

Je voudrais commencer par le projet de résolution relatif à la sûreté et à la sécurité du personnel humanitaire et à la protection du personnel des Nations Unies. L'Union européenne et ses États membres attachent la plus haute importance à la sûreté et à la sécurité du personnel humanitaire. L'an dernier, la Commissaire européenne Georgieva a lancé une vaste campagne intitulée « Ne tirez pas! Je suis un travailleur humanitaire », afin que le personnel humanitaire puisse travailler en toute sécurité et que les principes essentiels de l'aide humanitaire que sont l'humanité, l'impartialité, la neutralité et l'indépendance soient respectés. Le nombre d'accidents enregistrés ces

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



dernières années et de victimes qui en résultent parmi les travailleurs humanitaires continue de nous préoccuper, en particulier lorsque les attaques prennent délibérément pour cible le personnel des Nations Unies et les travailleurs humanitaires.

Le projet de résolution, qui bénéficie de l'appui d'un nombre toujours plus croissant et varié de coauteurs, montre que la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire et la protection du personnel des Nations Unies sont des questions qui préoccupent et rassemblent tous les États Membres. Nous attachons beaucoup d'importance à l'action et à l'engagement du personnel humanitaire – y compris les milliers d'agents recrutés localement –, qui risque souvent sa vie pour fournir une aide humanitaire.

Nous relevons avec satisfaction que, cette année, le projet de résolution condamne plus énergiquement les enlèvements et les prises d'otages d'agents humanitaires, qu'ils soient recrutés localement, internationalement ou fassent partie du personnel des Nations Unies.

Le système des Nations Unies et les organismes d'aide ont compris qu'ils devaient gérer les risques pour pouvoir continuer à opérer dans les situations d'urgence les plus complexes. Nouer des relations de bon aloi et de confiance avec les gouvernements concernés et les populations touchées doit faire partie intégrante des stratégies de gestion des risques des intervenants humanitaires, comme le souligne désormais le projet de résolution.

Nous nous félicitons des mesures prises par le Département de la sûreté et de la sécurité et le dispositif interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité pour promouvoir une vision stratégique d'un système de gestion de la sécurité moderne et professionnel permettant aux organismes des Nations Unies de s'acquitter de leurs mandats. L'ONU, sur la base de ces progrès, doit continuer à adapter ses politiques en matière de sécurité pour permettre à son personnel humanitaire d'intervenir dès qu'une situation d'urgence apparaît. Nous ne pouvons pas nous permettre d'être en retard quand il s'agit de sauver des vies.

Étant donné le nombre de travailleurs humanitaires qui meurent ou sont blessés dans des accidents de la circulation, la question de la sécurité routière est évoquée à nouveau cette année. Nous relevons avec satisfaction des mesures que prend le

Secrétariat pour promouvoir la sécurité routière et proposer des formations dans ce domaine.

Pour conclure ma présentation de ce projet de résolution, je voudrais remercier toutes les délégations de leur participation aux négociations et de leur volonté sincère de trouver un terrain d'entente sur les questions importantes abordées dans le projet de résolution. Nous remercions sincèrement les nombreux États Membres qui se sont portés coauteurs du projet de résolution et nous espérons que cette année encore il sera adopté par consensus.

Je voudrais à présent présenter le projet de résolution sur l'assistance au peuple palestinien, que les 27 membres de l'Union européenne ont soumis à l'examen des États Membres. L'Union européenne espère que, comme les années précédentes, ce projet de résolution sera adopté par consensus.

L'Union européenne réaffirme qu'elle est déterminée à fournir une assistance au peuple palestinien. L'appui indéfectible de la communauté internationale des donateurs est indispensable pour accompagner le processus d'édification de l'État palestinien, renforcer l'économie palestinienne et répondre aux besoins humanitaires du peuple palestinien.

Le projet de résolution sur l'assistance palestinienne que je présente aujourd'hui traduit la volonté de l'Union européenne, et de la communauté internationale dans son ensemble, d'aider le peuple palestinien. Le projet de résolution souligne l'importance de l'action menée par les organisations et institutions des Nations Unies, s'agissant notamment de fournir une aide humanitaire au peuple palestinien.

Le projet de résolution prie instamment tous les acteurs de la communauté internationale d'apporter une assistance économique et sociale au peuple palestinien. En outre, il demande instamment aux États Membres d'ouvrir leurs marchés aux exportations palestiniennes aux conditions les plus favorables.

Par ailleurs, le projet de résolution souligne l'importance des activités menées par le personnel et les organisations humanitaires pour apporter une assistance au peuple palestinien et souligne également qu'il importe d'assurer le libre accès du peuple palestinien à l'aide humanitaire.

L'Union européenne tient à remercier les délégations qui ont demandé à figurer sur la liste des coauteurs du projet de résolution.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Suède, qui va présenter le projet de résolution [A/66/L.28](#).

M. Grunditz (Suède) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter le projet de résolution de cette année sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies, publié sous la cote [A/66/L.28](#). Vingt années se sont écoulées depuis que cet organe a adopté la résolution 46/182, qui a jeté les bases de notre système d'intervention humanitaire actuel. L'importance d'un solide rôle de coordination de l'ONU n'a jamais été aussi grande qu'aujourd'hui.

En adoptant chaque année cette résolution, l'Assemblée générale réaffirme le rôle moteur sans équivalent de l'ONU face aux besoins humanitaires croissants de notre monde. Nous y réaffirmons les principes sur lesquels repose l'action humanitaire, sous la forme d'une déclaration qui symbolise notre engagement commun de sauver des vies et d'alléger les souffrances du monde. Je tiens à remercier toutes les délégations qui ont pris part cette année aux négociations de leur participation et de leur contribution constructives, qui nous ont permis de trouver une nouvelle fois un consensus sur cette importante résolution.

Je voudrais maintenant, à titre de contribution au débat de l'Assemblée générale, faire quelques observations au nom des Gouvernements indien et suédois. Notre déclaration commune doit être considérée comme un symbole de notre conviction partagée qu'il est nécessaire de développer le dialogue humanitaire et les partenariats.

Nous voudrions tout d'abord féliciter le Secrétaire général d'avoir souligné la nécessité d'améliorer les interventions en cas de crise humanitaire de grande ampleur, en vertu d'une priorité stratégique de l'Organisation pour 2011. A l'avenir, le rôle de l'ONU et de ses organes, notamment le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, s'avérera déterminant dans le cadre du renforcement de l'action humanitaire.

La gravité et l'ampleur de certaines catastrophes naturelles sans précédent survenues ces deux dernières années dans le monde, auxquelles viennent s'ajouter plusieurs situations d'urgence complexes, ont eu pour effet de solliciter à l'extrême le système d'intervention humanitaire et de perturber les progrès des pays qui

cherchent à se développer. Ce sont les catégories de population les plus vulnérables qui sont souvent le plus durement touchées.

L'Inde et la Suède sont déterminées à faire respecter et appliquer les principes de neutralité, d'humanité, d'impartialité et d'indépendance énoncés dans l'annexe à la résolution 46/182. Nous devons aussi, à tout instant, respecter le fait que le rôle principal revient à l'État touché dans le cadre de la protection et de l'aide humanitaire, et respecter comme il se doit la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'unité nationale des États.

Les populations touchées sont au cœur de toute action humanitaire. Nous invitons la communauté internationale et l'ONU à continuer d'améliorer l'application du principe de responsabilité à l'égard des populations touchées et à travailler en coopération étroite avec elles afin que les processus n'excluent personne et suscitent de leur part un sentiment d'appropriation. Les enseignements tirés des catastrophes récentes confirment qu'il est nécessaire de travailler en consultation et en coopération plus étroites avec les bénéficiaires. Nous saluons également les efforts actuellement déployés pour mettre au point des mécanismes internes de responsabilisation au sein du système des Nations Unies.

Dans le contexte de la mondialisation, chaque pays dispose de capacités, de ressources, d'expériences et de connaissances qui peuvent être utilisées par tous les autres pays et la communauté internationale dans le cadre de partenariats mutuellement avantageux. Par conséquent, les mécanismes permettant d'exploiter ces capacités et de diffuser les pratiques optimales et les connaissances doivent se voir accorder la plus haute priorité au sein du système des Nations Unies.

La situation alarmante et prolongée dans la corne de l'Afrique est extrêmement préoccupante. Nous pensons qu'un appui soutenu de la communauté internationale est nécessaire dans le cadre de la lutte contre les conséquences dévastatrices des conflits violents, de l'insécurité alimentaire et de la flambée des prix des denrées alimentaires, ainsi que de l'aide à apporter aux milliers de personnes déplacées. L'instabilité politique permanente continue également de jouer un rôle dans l'aggravation de la situation humanitaire dans la région. À cet égard, nous saluons les efforts que déploie la communauté internationale, et l'ONU en particulier, en vue de stabiliser politiquement la situation sur le long terme.

Des crises telle celle qui frappe actuellement la corne de l'Afrique nous rappellent la nécessité d'intensifier nos efforts dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe. Une démarche coordonnée et efficace est susceptible de contribuer à minimiser les effets destructeurs des catastrophes mondiales. Dans l'optique du maintien et de la consolidation des progrès réalisés en matière de développement et d'une réaction plus rapide face aux crises, l'Inde et la Suède reconnaissent l'importance des mesures novatrices et des financements prévisibles et efficaces aux fins de la préparation des pays exposés aux risques de catastrophe, ainsi que du renforcement de leurs capacités et de leur faculté de rebondir lorsqu'une telle catastrophe se produit. Nous devons donc consacrer davantage d'attention et de ressources à la réduction des risques de catastrophe et à la préparation aux catastrophes.

En intensifiant les efforts visant à accroître la capacité de résistance des pays et à appuyer les processus de relèvement, l'ONU doit s'efforcer de réduire au maximum l'écart entre les secours humanitaires et l'élaboration de programmes de développement. Par ailleurs, l'Inde et la Suède sont gravement préoccupées par les nombreuses crises humanitaires qui ne font l'objet que de peu d'attention au plan international alors qu'elles représentent une menace importante pour les populations touchées.

Pour être efficace, l'intervention humanitaire doit tenir compte des préoccupations de toutes les composantes de la société, en dehors de toute considération liée au sexe ou à l'âge. Si les femmes, les personnes âgées et les enfants, en particulier les filles, sont souvent frappés de manière disproportionnée par les catastrophes, il faut avoir soin de faire face dans l'immédiat aux besoins de ces catégories et de les amener à prendre une part active aux interventions d'urgence et aux efforts de relèvement. Une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans le cadre de l'assistance humanitaire permet d'améliorer l'efficacité des interventions et influe durablement sur les populations touchées.

Pour permettre au système des Nations Unies et à la communauté internationale de s'acquitter de leur mission dans les zones de conflit, il est absolument essentiel d'assurer le passage libre et sans risques du personnel humanitaire. Nous sommes préoccupés des incidents touchant à la sécurité survenus récemment et des cas où des travailleurs humanitaires et du personnel de l'ONU sont délibérément pris pour cible, ce qui les

entrave dans leur indispensable travail d'assistance à ceux qui en ont besoin.

L'aide apportée sur le terrain permet de sauver des vies, et la coordination de cette aide permet d'en accroître l'efficacité dans le cadre, en particulier, d'efforts de solidarité internationale sans cesse croissants et de l'arrivée de nouveaux acteurs humanitaires sur le terrain. L'Inde et la Suède considèrent à cet égard que les capacités de coordination du système des Nations Unies, par l'intermédiaire de la Coordinatrice des secours d'urgence et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, sont d'une très grande importance. Nous invitons tous les acteurs à continuer de renforcer leur appui aux travaux de ce dernier.

L'Inde et la Suède, qui appuient fermement le Fonds central pour les interventions d'urgence, se félicitent des progrès constants qu'il permet de réaliser sur le plan de la rapidité et de la prévisibilité des interventions face aux situations d'urgence humanitaire. Nous attendons avec intérêt la conférence de haut niveau qui s'ouvre demain, et notons avec satisfaction que le projet de résolution de cette année prévoit le décaissement de ressources supplémentaires.

Enfin, alors que nous célébrons le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 46/182 et que nous réfléchissons aux progrès réalisés en vue d'améliorer le système d'intervention humanitaire, nous demeurons conscients des défis à relever. Nous ne doutons pas que nous pourrions nous y attaquer grâce à une coopération accrue et à un large consensus au sein des États Membres. L'Inde et la Suède se réjouissent par avance de prendre une part active à cette entreprise.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Kenya, qui va présenter le projet de résolution [A/66/L.29](#).

M. Mosoti (Kenya) (*parle en anglais*) : Au nom des États membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), de la Pologne et des autres principaux coauteurs, j'ai le plaisir de présenter le projet de résolution publié sous la cote [A/66/L.29](#), intitulé « Renforcement de l'aide humanitaire, des secours d'urgence et des initiatives de relèvement face à la grave sécheresse sévissant dans la corne de l'Afrique ».

Je tiens tout d'abord à remercier toutes les délégations de la part active qu'elles ont prise aux

négociations relatives à ce projet de résolution. L'engagement constructif des délégations nous a permis de parvenir à un consensus sur cette importante question et de recueillir le ferme appui des États Membres. Ce projet de résolution envoie par ailleurs un message fort d'unité à l'appui des engagements pris par l'IGAD et les États Membres à titre individuel de lutter contre la sécheresse et la famine dévastatrices qui frappent la région de la corne de l'Afrique.

Du fait de l'absence de pluies ces deux dernières saisons, la corne de l'Afrique se débat actuellement contre la sécheresse et la famine les plus graves qu'elle ait connues ces 60 dernières années. En conséquence, une terrible crise alimentaire est en train de sévir et dans plusieurs parties de la région le taux de malnutrition est élevé. Les prix des denrées alimentaires ont considérablement augmenté, ce qui fait que les foyers pauvres ont du mal à subvenir à leurs besoins. Cette situation provoque des morts, des souffrances et de mauvaises récoltes successives. Au plus fort de la catastrophe, près de 13 millions de personnes vivant dans la région dépendaient de l'aide humanitaire.

Le projet de résolution indique que l'Assemblée générale est profondément préoccupée par la gravité de la situation humanitaire dans la corne de l'Afrique provoquée par la sécheresse persistante et exacerbée par le conflit armé prolongé en Somalie. Elle se dit également profondément préoccupée par la poursuite du conflit, notamment les agissements odieux des groupes armés qui empêchent les populations touchées de recevoir ou, si besoin est, de demander l'aide humanitaire dont elles ont besoin et empêchent le personnel humanitaire d'assurer ses fonctions humanitaires ou entravent ses efforts.

Au cours des dernières années, il y a eu une hausse spectaculaire des menaces et des attaques délibérées des groupes armés contre le personnel humanitaire et le personnel des Nations Unies. Ces groupes menacent, enlèvent et expulsent les travailleurs humanitaires; ils perturbent et bloquent leurs activités et de ce fait mettent de nombreuses vies en danger. Cela est inacceptable. Le projet de résolution condamne fermement ces actes odieux et demande à toutes les parties, en particulier les groupes armés, d'adhérer aux principes humanitaires.

Dans le projet de résolution, l'Assemblée générale remercie également les États Membres, le système des Nations Unies et les autres organisations

humanitaires de l'attention et de l'aide qu'ils apportent à la région, et elle demande à tous les États de maintenir la volonté politique manifestée lors de l'adoption de la Stratégie de Nairobi afin de s'attaquer aux causes profondes de la vulnérabilité des zones sujettes à la sécheresse et d'améliorer la résilience, notamment en trouvant des solutions à long terme pour lutter contre la sécheresse cyclique dans la région.

Enfin, le projet de résolution prie les pays de la corne de l'Afrique d'apporter une aide humanitaire, d'améliorer la résilience et de prendre des initiatives pour prévenir l'incidence néfaste de la sécheresse. Il souligne par ailleurs la nécessité que la communauté internationale continue de fournir une assistance technique et financière pour surmonter les situations de catastrophes humanitaires, en particulier en ce qui concerne l'insécurité alimentaire et la pénurie d'eau chronique dans la région de la corne de l'Afrique.

Pour terminer, je tiens tout particulièrement à remercier la délégation polonaise de s'être portée coauteur du projet de résolution, d'avoir fourni un appui et tendu la main aux pays de la corne de l'Afrique dans le cadre des négociations portant sur le projet de résolution, et d'avoir, à cette occasion, coordonné le soutien de l'Union européenne et des autres partenaires. Nous ne sommes pas surpris que la plupart des pays membres de l'Union européenne aient coparrainé le projet de résolution. Nous remercions la Pologne, et nous espérons que le projet de résolution [A/66/L.29](#) sera adopté par consensus.

M^{me} Larsen (Norvège) (*parle en anglais*) : Les personnes ayant vu leurs conditions de vie s'améliorer n'ont jamais été en si grand nombre. De nombreux pays en développement, surtout les plus grands, ont connu une décennie, voire plus, de croissance impressionnante. Non seulement, des groupes de population ont été sortis de la pauvreté, mais des fortunes se sont créées.

En dépit de ces progrès, trop d'individus ont été laissés en marge de l'existence humaine. Certains vivent dans des pays en conflit, d'autres dans des zones sujettes aux catastrophes naturelles. Tous ont pour dénominateur commun d'être de plus en plus vulnérables. Les changements climatiques et la dégradation de l'environnement, les crises économique et financière et les prix élevés et fluctuants des denrées alimentaires exposent les personnes les plus pauvres de la planète à une crise humanitaire permanente. Non seulement les événements climatiques extrêmes se

produisent avec plus de fréquence et d'intensité, mais leur coût en vies et en souffrances humaines se maintient à un niveau inacceptable. Le rapport spécial du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, adopté le 18 novembre à Kampala, nous indique comment réduire et gérer ces risques.

Malgré toutes les avancées, les besoins humanitaires augmentent et l'action humanitaire internationale devient de plus en plus complexe. Nous devons donc fournir une aide humanitaire plus importante et de meilleure qualité. Nous devons renforcer la conduite et la coordination des activités. Nous devons élargir nos horizons pour mieux intégrer les secours d'urgence et l'assistance humanitaire aux politiques de relèvement rapide et de développement. Tout cela suppose que nous renforçons le dialogue et l'entente mutuelle entre toutes les parties concernées par l'assistance humanitaire. En bref, nous devons forger de nouveaux partenariats. Nous devons proposer de meilleures idées.

Dans le courant de l'année, la Norvège, en collaboration avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, a invité plusieurs États Membres à participer avec elle à une mission du Partenariat humanitaire au Panama et en Haïti. Les participants étaient issus de pays et de régions du monde très variés. L'objectif était d'apprendre ensemble et les uns des autres, afin d'améliorer la qualité de la coopération, de la coordination et de l'action humanitaires internationales. Un rapport conjoint est en cours de préparation et sera prochainement publié et mis à disposition de tous les États Membres; une version abrégée préparée par la Norvège est disponible au fond de la salle. Dans l'intervalle, au nom de la Norvège, je voudrais mettre en exergue trois observations et recommandations importantes, qui visent toutes à rendre l'assistance et la coordination humanitaires internationales plus efficaces et plus durables.

Premièrement, dès qu'elle en a la possibilité, la communauté internationale doit renforcer les capacités des gouvernements nationaux et des autorités locales et travailler plus directement avec les populations dans le besoin. Deuxièmement, dans la plupart des situations de crise humanitaire et des situations d'urgence prolongées, le monde de l'humanitaire et les acteurs du développement doivent collaborer plus efficacement et revoir leur manière traditionnelle de se percevoir l'un l'autre comme fonctionnant séparément. Cela nécessite

également d'assouplir le financement. Troisièmement, nous devons tous mieux promouvoir la dimension régionale de l'aide et de la coordination humanitaires, notamment en encourageant la coopération Sud-Sud. Les pays en développement pourraient prendre les devants à cet égard en participant davantage à la gestion des affaires humanitaires au niveau mondial, en particulier dans le cadre du système des Nations Unies.

Enfin, je tiens à souligner la chose suivante. Si l'ONU a un rôle phare à jouer dans la coordination de l'assistance humanitaire internationale, la responsabilité première de la protection des populations dans le besoin incombe à leurs États et à leurs gouvernements. Le mieux que les pays puissent faire pour s'acquitter de cette responsabilité est d'investir dans la préparation et la résilience. C'est au bout du compte une question de priorités politiques : investir pour le bien de tous, y compris les pauvres.

M. Cesa (Argentine) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine dans le cadre de cette réunion plénière de l'Assemblée générale sur le point 70 a) de l'ordre du jour, « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies ».

Les États Membres et la communauté humanitaire internationale doivent répondre aux besoins humanitaires qui ne cessent de croître au fil des ans en raison de conflits nouveaux et actuels et de la fréquence et de l'intensité croissantes des catastrophes naturelles. Il faut continuer à œuvrer de concert pour remédier à cette situation difficile et intensifier les efforts en vue d'alléger les souffrances de dizaines de millions de personnes partout dans le monde.

À l'approche du vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 46/182 en date du 19 décembre 1991, le Groupe des 77 et de la Chine rappelle les principes directeurs de neutralité, d'humanité, d'impartialité et d'indépendance qui doivent guider l'assistance humanitaire.

De plus, le Groupe des 77 et de la Chine rappelle également le rôle central de l'État touché dans le lancement, l'organisation, la coordination et la mise en œuvre de l'assistance humanitaire sur son territoire.

Tout en reconnaissant qu'il incombe aux États Membres de mener des activités de réduction des risques, le Groupe des 77 et de la Chine exhorte la communauté internationale à continuer d'aider les pays

en développement à renforcer leurs capacités locales et nationales en matière de préparation, de mesures d'intervention et d'opérations initiales de relèvement par le biais du transfert de technologies et de compétences.

Nous réaffirmons que les États Membres doivent respecter pleinement les obligations qui leur incombent au titre du droit international humanitaire, notamment la quatrième Convention de Genève du 12 août 1949, afin de protéger et d'aider les civils dans les territoires occupés, et nous appelons le système des Nations Unies et la communauté internationale à intensifier leurs efforts afin d'assurer une assistance humanitaire à ces civils.

Le Groupe tient à remercier l'ONU pour son rôle dans la coordination de l'aide humanitaire et pour les progrès déjà réalisés dans le domaine des réformes humanitaires en vue d'améliorer l'efficacité des interventions humanitaires.

Souhaitant que les progrès en la matière se poursuivent, le Groupe des 77 et de la Chine est favorable à l'application du principe de la répartition géographique équitable dans le recrutement du personnel du système humanitaire des Nations Unies.

Compte tenu du nombre croissant d'urgences humanitaires, le financement reste difficile pour les États Membres, notamment les pays en développement, et pour le système international d'intervention humanitaire. De l'avis du Groupe, il faut promouvoir et instaurer un financement effectif, prévisible, souple et adéquat par le biais de meilleurs partenariats et de mécanismes de financement renforcés de l'assistance humanitaire.

Le Groupe des 77 et de la Chine s'est engagé de manière constructive dans les négociations sur le projet de résolution intitulé « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies » et attend avec intérêt qu'il soit adopté.

En outre, comme lors des sessions précédentes de l'Assemblée générale, le Groupe des 77 et de la Chine présentera un projet de résolution intitulé « Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement ». En présentant ce projet de résolution, le Groupe des 77 et de la Chine cherche à intégrer une approche holistique dans l'assistance humanitaire, ce qui

améliorerait l'efficacité des efforts humanitaires et des initiatives de développement dans les domaines de la réduction des risques liés aux catastrophes et de la reprise après un sinistre. Le Groupe attend avec intérêt l'appui continu de ses partenaires à cette importante initiative.

Enfin, je voudrais déclarer que le Groupe des 77 et de la Chine a bon espoir que ce débat et l'adoption de ces importants projets de résolution permettront d'améliorer la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par la communauté internationale.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Vrailas (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Croatie, pays adhérent, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et l'Arménie, s'associent à cette déclaration.

Cette année, nous célébrons le vingtième anniversaire de la mise en place du dispositif humanitaire actuel de l'ONU. Dans ce contexte, le présent débat sur les affaires humanitaires est une excellente occasion de réfléchir à nos prestations collectives et d'identifier les défis futurs.

La coordination et l'acheminement de l'aide humanitaire sont au cœur des activités menées par l'ONU. Nous réitérons notre appui énergique aux travaux du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) et à la Coordinatrice des secours d'urgence, et saluons M^{me} Valérie Amos pour son leadership et son engagement en faveur de notre cause humanitaire commune.

Depuis la création du BCAH, il y a 20 ans, nous avons fait beaucoup de chemin, mais il y a encore des défis à relever et nous devons nous adapter et renforcer le système d'intervention à la lumière de ces nouveaux défis.

Dans un nombre croissant de pays, il est devenu plus difficile d'avoir accès aux victimes, et les conditions de sécurité, tant pour les bénéficiaires que pour les travailleurs humanitaires, se dégradent. Au cours de l'année écoulée, des catastrophes climatiques, environnementales et autres – inondations, sécheresses,

cyclones et séismes – ont encore une fois fait un grand nombre de victimes, et les risques continuent de croître. Trop souvent, les conflits compliquent encore la situation.

Les populations les plus vulnérables des pays les plus pauvres, en particulier les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées, sont souvent les plus touchées. La préparation aux catastrophes, le renforcement des capacités de résilience et les stratégies de réduction des risques peuvent atténuer les conséquences des catastrophes naturelles à court et à moyen terme. Il est également crucial de continuer à faire participer plus tôt les acteurs du développement et d'établir une corrélation entre l'aide humanitaire à court terme et les activités de coopération pour le développement à plus long terme afin d'assurer une transition en douceur.

Les déplacements de population et la protection et l'assistance fournies aux personnes déplacées et aux réfugiés restent l'un des principaux défis à relever pour les interventions humanitaires. Les personnes déplacées sont souvent forcées de fuir d'urgence, perdant ainsi leur terre et leurs possessions et se retrouvant séparées de leur famille et de leur communauté. Des millions d'entre elles se retrouvent dans la misère et n'ont que peu ou pas d'accès aux nécessités de base telles que la nourriture, l'eau, un logement adéquat et des moyens de subsistance. Ce qui est très troublant, c'est que les déplacements tendent à s'éterniser dans la durée. À cet égard, nous tenons à remercier les États qui accueillent des réfugiés, en dépit des difficultés que certains de ces pays traversent. Nous appelons la communauté internationale à continuer de fournir des solutions durables au problème des personnes déplacées et encourageons tous les États Membres à adhérer aux instruments juridiques qui s'appliquent aux personnes déplacées et aux réfugiés.

Il est souvent indispensable de procéder à une intervention humanitaire internationale pour appuyer et compléter les efforts nationaux visant à protéger les populations touchées et à répondre à leurs besoins. Malheureusement, l'accès humanitaire à ces populations est encore trop souvent limité par de violents conflits, des obstacles démocratiques, des attaques contre le personnel humanitaire ou des interdictions délibérées contre les organisations humanitaires. L'Union européenne est préoccupée par le fait que, dans des situations d'urgence complexes

notamment, il est de plus en plus difficile de préserver l'espace humanitaire.

L'Union européenne engage instamment tous les États et toutes les parties à un conflit à garantir un accès opportun, sûr et sans entrave du personnel et des fournitures humanitaires aux populations touchées, conformément au droit international humanitaire. L'Union européenne continuera de préconiser énergiquement le respect du droit international humanitaire, ainsi que le respect et l'application des principes humanitaires fondamentaux d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance. Ces principes constituent le fondement de l'aide humanitaire et doivent être respectés par toutes les parties en tout temps.

Les emblèmes et drapeaux humanitaires, qui, jadis, protégeaient les travailleurs humanitaires, sont malheureusement, de nos jours, pris pour cible. Cela est très préoccupant. Il est inadmissible que des personnes précisément sur place pour aider ceux qui sont dans le besoin soient prises pour cible, souvent parce qu'elles sont perçues comme étant impliquées dans les problèmes politiques. L'Union européenne condamne énergiquement les attaques qui prennent délibérément pour cible des organisations humanitaires et leur personnel. Suite à ces actes d'agression, les populations dans le besoin ne reçoivent pas l'aide qu'elles sont en droit d'attendre.

Une action internationale concertée s'impose dès aujourd'hui. La sûreté et la sécurité de tous les travailleurs humanitaires sont importantes pour toutes les parties prenantes : les organisations humanitaires, les populations touchées, les gouvernements hôtes et les donateurs. Tous les États et tous les acteurs doivent prendre les mesures qui s'imposent pour assurer la sûreté et la sécurité de tout le personnel humanitaire et maintenir une présence humanitaire et des opérations humanitaires, en particulier dans les situations à risque. Pour ce faire, il faut promouvoir et appuyer une action humanitaire indépendante, neutre et impartiale, entre autres choses. Les acteurs humanitaires doivent pouvoir bénéficier de la confiance de la population locale et du respect de toutes les parties en conflit. Dans ce contexte, l'Union européenne invite le système des Nations Unies à continuer de mettre en œuvre des initiatives destinées à renforcer la confiance et à amener les populations bénéficiaires et les autres parties prenantes à accepter l'action humanitaire.

Nous saluons le programme novateur du Comité permanent interorganisations pour la reconstruction et le relèvement des zones sinistrées par suite de guerres ou de catastrophes, lancé l'an dernier par la Coordonnatrice des secours d'urgence dans le but de renforcer encore le système d'intervention humanitaire. Il est essentiel de prendre des mesures supplémentaires pour veiller à ce que le système humanitaire soit à même de répondre aux immenses besoins humanitaires dans le monde. Le système des groupes thématiques a contribué à réduire les lacunes en ce qui concerne les besoins non satisfaits sur le terrain et à améliorer le respect du principe de responsabilité par les différentes parties prenantes et la participation de tous les acteurs humanitaires. Il importe de redoubler d'efforts pour renforcer l'impact positif de cette démarche, notamment en améliorant la coordination entre les groupes thématiques et la coopération de tous les organismes chefs de file de groupes thématiques. Par ailleurs, il convient d'encourager la participation active des organisations non gouvernementales aux groupes thématiques. L'encadrement humanitaire est également essentiel pour améliorer la coordination et la cohérence de l'aide humanitaire internationale. Il est impératif de redoubler d'efforts pour développer et renforcer la capacité des coordonnateurs résidents et des coordonnateurs humanitaires, et permettre un déploiement rapide, efficace et efficient d'un personnel doté de la formation et de l'expérience nécessaires.

Nous appuyons les efforts en cours visant à mettre en place un cadre d'évaluation commune des besoins. Ces évaluations sont nécessaires dans l'optique d'une même appréhension des besoins humanitaires et, partant, d'une meilleure orientation des décideurs. Elles devraient se traduire par une allocation optimale des ressources, une riposte plus efficace et mieux adaptée aux populations touchées et une meilleure évaluation des performances du système humanitaire. Il faut également que les acteurs concernés assument davantage leurs responsabilités concernant les résultats obtenus.

Une intervention humanitaire efficace dépend également d'un financement suffisant, prévisible, équitable et fourni en temps voulu. Toutefois, les incidences néfastes de la crise économique et financière mondiale font peser des contraintes sans précédent sur les budgets publics et les fonds affectés à l'aide humanitaire sont soumis à un contrôle de plus en plus strict. Nous devons prouver que nos fonds servent les mêmes objectifs et produisent des résultats clairs :

une aide humanitaire suffisante, rapide et économiquement efficace. En sa qualité de plus grand donateur humanitaire, l'Union européenne réitère qu'il importe de pouvoir disposer de toute une gamme de mécanismes de financement efficaces et complémentaires, notamment la mise en commun des ressources humanitaires, les financements bilatéraux, les ressources de base et le Fonds central pour les interventions d'urgence. Nous nous félicitons du nombre croissant de donateurs qui contribuent aux interventions humanitaires.

Les crises récentes nous ont permis de constater que le nombre croissant des acteurs humanitaires peut nous offrir des nouvelles possibilités en matière d'accès et d'interventions humanitaires. À cet égard, nous nous félicitons des efforts déployés par la Secrétaire générale adjointe, M^{me} Amos, pour sensibiliser ces acteurs, afin d'améliorer l'efficacité de la coordination et encourager tous les États Membres et les autres acteurs humanitaires à coopérer avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

Pour terminer, l'Union européenne reste déterminée à poursuivre sa coopération avec les États Membres pour renforcer son partenariat humanitaire. Nous sommes confiants que notre débat d'aujourd'hui va contribuer à renforcer encore à l'avenir le système humanitaire.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) :

Je donne maintenant la parole à l'observateur de la Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en arabe*) : La coopération et l'assistance entre les pays sont l'une des valeurs humaines fondamentales qu'il faut préserver dans le monde, où beaucoup de populations ont à faire face à des problèmes graves et alarmants.

À l'instar de tant d'autres populations, le peuple palestinien a reçu une aide considérable au cours de ces dernières années, qui lui a permis de moins se ressentir de ses difficultés, de ses épreuves et de ses souffrances sous le joug de l'occupation israélienne et de mener une vie relativement décente. Une fois de plus, au nom du peuple palestinien et de ses autorités, nous remercions tous les peuples, tous les pays et toutes les organisations internationales qui nous ont apporté cette aide. Nous tenons à les assurer que, grâce à cette aide, presque tous les objectifs escomptés ont été réalisés, ce qui nous permet d'espérer sortir de ce tunnel qu'est l'occupation israélienne. Notre espoir est d'accéder à l'indépendance et de voir se réaliser notre rêve d'un

État libre et souverain établi, avec pour capitale Jérusalem-Est, sur la base des frontières du 4 juin 1967, et de bâtir pour notre peuple et les peuples de toute la région un avenir plein d'espoir et de prospérité.

Tout comme la communauté internationale s'acquitte de ses obligations en apportant son aide au peuple palestinien, celui-ci et ses dirigeants s'acquittent également de leurs obligations en tirant le meilleur parti de cette aide et en l'utilisant avec le plus grand degré de professionnalisme et de transparence. Ces efforts conjoints nous ont amené au point où nous en sommes aujourd'hui. La communauté internationale témoigne d'ailleurs de nos résultats et affirme que les institutions nationales palestiniennes sont prêtes à assumer leurs fonctions au sein d'un État indépendant de Palestine. Nous sommes fiers de ce témoignage, parce qu'il démontre que nous avons effectivement atteint ces objectifs en coopération avec nos partenaires. Il réaffirme notre détermination de prendre en mains notre destinée, destinée à laquelle nous continuons d'œuvrer, en dépit de l'occupation continue des territoires palestiniens par Israël, de ses violations du droit international et de ses attaques qui ont un impact sur tous les aspects de notre vie.

Les rapports présentés par l'ONU, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international à la réunion, tenue le 18 septembre au Siège de l'ONU à New York, du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens et d'autres pays donateurs ont salué les résultats des institutions nationales palestiniennes et les progrès qu'elles ont enregistrés dans la mise en œuvre entre août 2009 et août 2011 du programme du Gouvernement palestinien intitulé : « Palestine : la fin de l'occupation et la création de l'État ». Durant cette période, l'Autorité nationale palestinienne, sous les auspices de l'Organisation de libération de la Palestine, a accompli des progrès considérables dans la mise sur pied et le développement de secteurs essentiels tels que la gouvernance, le développement économique, les infrastructures et le développement social. Ces avancées ont été confirmées également dans les évaluations effectuées par les chefs des groupes de travail sectoriels mis en place par les pays donateurs.

La communauté internationale a admis que la poursuite de l'occupation militaire israélienne est le principal obstacle à la stabilité et au développement en Palestine. Les évaluations internationales positives des réalisations palestiniennes s'accompagnent d'une

bonne analyse de la situation actuelle dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, résumée dans l'intitulé du rapport présenté à la réunion des pays donateurs : « Construction de l'État palestinien : une réalisation menacée ».

En outre, la Banque mondiale a conclu dans un rapport qu'il est impossible de pérenniser les résultats obtenus en matière d'édification de l'État et de croissance économique compte tenu de la poursuite de l'occupation et des pratiques israéliennes, qui anéantissent les chances de développement dans tous les secteurs. Les indicateurs montrent clairement que, par exemple, la croissance du produit national brut a en fait été de 7 % en 2011 alors qu'elle avait été initialement estimée à 9 %, et que le taux de chômage a de nouveau augmenté pour s'établir à plus de 27 %. La part de la population palestinienne vivant sous le seuil de pauvreté, en particulier dans la bande de Gaza, a augmenté, 38 % des Palestiniens étant désormais touchés.

Le Fonds monétaire international a reconnu que la politique budgétaire palestinienne avait obtenu de bons résultats en matière de gestion des finances publiques. Par exemple, le Gouvernement palestinien a réussi à devenir plus autonome et à réduire le déficit budgétaire en augmentant les recettes locales et en ramenant de 1,8 à 1,1 milliard de dollars le montant de l'aide extérieure nécessaire pour couvrir les dépenses courantes.

Toutefois, nous sommes actuellement confrontés à une crise financière paralysante due, d'une part, au fait que certains pays donateurs rechignent à s'acquitter, dans les délais fixés, de leurs obligations financières à l'égard de l'Autorité palestinienne et, d'autre part, au fait que le Gouvernement israélien a repris sa pratique illégale consistant à refuser de reverser les taxes et recettes douanières dues aux Palestiniens. Cette situation constitue non seulement une violation flagrante du droit international et des conventions internationales mais également une forme de sanction collective imposée aux Palestiniens. En outre, elle empêche l'Autorité nationale palestinienne de s'acquitter de ses obligations à l'égard des fonctionnaires et de verser les sommes dues au secteur privé.

Le rapport présenté par l'Autorité palestinienne à la réunion des pays donateurs en septembre confirme que, malgré nos tentatives d'investir dans des programmes de développement et d'intensifier les

efforts visant à passer du statut de bénéficiaire de l'aide aux fins de secours à une phase de développement et d'autonomie, l'action que nous menons dans ce domaine, en coopération avec nos partenaires, continue d'être entravée par la poursuite de l'occupation israélienne de notre territoire. Pour passer de la phase des secours à celle du développement, nous devons être en mesure d'exercer un contrôle sur nos ressources naturelles, de garantir la libre circulation des personnes et des biens et d'avoir la maîtrise de nos débouchés internationaux. En d'autres termes, nous devons être indépendants.

Mais, Israël, Puissance occupante, reste déterminé à nous empêcher d'accéder à l'indépendance, et défie quotidiennement la communauté internationale et les lois et les résolutions internationales en maintenant son occupation du territoire palestinien, en continuant de confisquer nos terres et en poursuivant la construction de colonies de peuplement illégales ainsi que du mur d'annexion et d'apartheid sur le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

Israël, Puissance occupante, continue également de contrôler nos ressources naturelles et de les exploiter de manière illégale, nous en interdisant l'accès, et d'imposer des restrictions à la circulation des personnes et des biens, à l'intérieur et à l'extérieur du territoire. L'imposition par l'occupant israélien de plus de 500 points de contrôle militaires fragmente la Cisjordanie et l'isole de Jérusalem-Est occupée.

Israël continue aussi d'imposer un siège illégal et inhumain à la bande de Gaza, ce qui aggrave la pauvreté et les souffrances des habitants sur place, dont 75 % survivent grâce à l'aide. En outre, Israël, Puissance occupante, poursuit sa politique consistant à empêcher le versement des contributions promises par la communauté internationale à la conférence de Charm el-Cheikh pour la reconstruction de ce qu'Israël a détruit pendant sa violente agression militaire contre la bande de Gaza à la fin de 2008 et au début de l'année 2009.

Aujourd'hui plus que jamais, la communauté internationale doit faire naître une véritable volonté politique se traduisant par des mesures concrètes et efficaces pour mettre fin à cette odieuse occupation et à ces pratiques criminelles qui nuisent à nos efforts collectifs en faveur d'une paix juste, durable et globale grâce à la création, à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967, d'un État de Palestine indépendant, avec

Jérusalem-Est pour capitale et vivant en paix avec ses voisins, y compris Israël.

Les dirigeants palestiniens, représentés par l'Organisation de libération de la Palestine et l'Autorité nationale palestinienne, œuvrent sans relâche pour tenir leurs engagements envers les Palestiniens, d'abord, et la communauté internationale, ensuite. Nous réaffirmons ici que nous poursuivrons inlassablement nos efforts pour faire fond sur les résultats que nous avons obtenus ces dernières années, période durant laquelle nous avons achevé la phase de préparation de nos institutions. Nous n'épargnerons aucun effort pour lever le principal obstacle à se dresser devant nous, à savoir l'occupation israélienne impitoyable, afin que ces institutions puissent fonctionner de manière efficace dans un État de Palestine souverain et indépendant, au sein duquel les Palestiniens pourront vivre dans la liberté et la dignité.

M. Quinlan (Australie) (*parle en anglais*) : À l'occasion de la célébration du vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 46/182, il est important que nous nous rappelions les réalisations accomplies en matière d'aide humanitaire internationale.

De bons résultats ont été obtenus ces deux dernières décennies pour ce qui est de la coordination et de la fourniture de l'aide humanitaire. Le principe de la responsabilité sectorielle a permis d'élargir la couverture et de consolider l'efficacité de l'action. Les appels et les nouveaux mécanismes de financement des Nations Unies, et surtout le Fonds central pour les interventions d'urgence, ont permis d'accroître le montant, la prévisibilité et la souplesse du financement, ce qui permet d'adapter l'aide de façon plus réactive en fonction des besoins particuliers des personnes touchées par les crises et de la situation locale.

Il s'agit là bien évidemment d'avancées importantes, mais nous devons encore faire davantage pour relever les défis liés à l'appui fourni aux populations les plus vulnérables du monde. Les principes de base de la résolution 46/182 restent tout aussi pertinents aujourd'hui qu'en 1991. Nous devons faire respecter tous ensemble les principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance dans l'action humanitaire. Nous devons aussi nous rappeler qu'il incombe au premier chef aux États concernés de venir en aide aux civils et de les protéger. Il convient, dans la mesure du possible, de fournir une aide internationale de manière à soutenir les priorités et les

capacités des gouvernements concernés et de la société civile. Les États Membres, les organismes des Nations Unies et les organisations humanitaires doivent prendre de nouvelles mesures en vue d'étayer ces capacités nationales.

L'accès rapide aux populations touchées demeure un problème pour les acteurs humanitaires. Trop souvent, l'aide humanitaire ne parvient pas à atteindre ceux qui en ont le plus besoin. Une nouvelle méthode fondée sur des stratégies novatrices de gestion du risque et un investissement à long terme dans les partenariats avec les collectivités locales sont nécessaires.

Les crises de 2011 ont prouvé une fois de plus que, dans un conflit, les civils sont toujours les plus touchés. Des millions de personnes forcées de fuir leurs foyers par un conflit ont été en butte à des menaces de violence physique et sexuelle, à la séparation familiale et à l'exploitation. La protection des populations touchées, en particulier les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées, doit venir en tête de liste de l'intervention humanitaire. Nous devons également faire davantage pour assurer la sûreté et la sécurité des nombreux acteurs humanitaires travaillant courageusement dans des environnements hostiles.

Alors que les besoins humanitaires augmentent – et ils continueront de le faire –, nous devons passer d'une vision cloisonnée de l'humanitaire et du développement à une approche soutenue et intégrée qui vise un renforcement de la résilience des populations. Nulle part ailleurs cela n'est aussi flagrant que dans la corne de l'Afrique. La crise qui touche des millions de personnes dans cette région résulte de la précarité des moyens de subsistance des collectivités touchées, en raison notamment de l'inadaptation des structures de production, de l'insuffisance des réserves alimentaires, des changements climatiques et de conflits prolongés.

La session de cette année du Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe a montré que, bien que des progrès aient été réalisés dans le sens de la réduction des risques de catastrophe, les mesures n'ont pas été suffisantes pour réduire les risques au niveau local. Les collectivités locales doivent jouer un plus grand rôle dans la prise de décisions et la mise en œuvre des activités de réduction des risques.

L'Australie est attachée à une aide humanitaire internationale adaptée et efficace. Notre nouvelle politique d'action humanitaire, qui sera lancée ce

vendredi à New York, est le clair reflet des principes et des mesures concrètes que nous entendons suivre afin d'aider les personnes touchées par les crises. Nous nous engageons à accroître notre financement à l'aide humanitaire. Nous répondrons en 48 heures à toute demande d'assistance en provenance d'un pays. D'ici à 2016, nous comptons fournir une aide à la survie à plus de 25 millions de personnes en situation de crise, par le biais de la réduction des risques de catastrophe, de la lutte antimines, de la prévention des conflits et de l'action humanitaire.

Nous continuerons d'intégrer les stratégies de réduction des risques à nos programmes humanitaires et de développement, notamment avec les 96 millions de dollars que nous investissons cette année dans des activités de réduction des risques de catastrophe. Nous continuerons d'investir dans l'action humanitaire par le biais de l'ONU et d'organisations multilatérales, y compris, notamment, grâce à nos partenariats pluriannuels de plusieurs millions de dollars avec le Fonds central pour les interventions d'urgence, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Programme alimentaire mondial et le Comité international de la Croix-Rouge.

Nous continuerons d'allouer des fonds humanitaires aux appels d'urgence. Au troisième rang des pays apportant une aide humanitaire à la Libye, avec un engagement de plus de 40 millions de dollars, et au cinquième rang des donateurs bilatéraux dans le cadre de la crise de la corne de l'Afrique, avec un engagement de 130 millions de dollars à ce jour, nous avons un bilan positif en ce qui concerne la rapidité des délais de financement. Toutefois, si nous devons faire mieux, nous le ferions bien évidemment.

L'Australie est particulièrement ravie d'être coauteur de chacun des projets de résolution qui seront adoptés aujourd'hui (A/66/L.26, A/66/L.27, A/66/L.28 et A/66/L.29). S'agissant du projet de résolution sur l'assistance au peuple palestinien (A/66/L.27), nous fournissons depuis fort longtemps, en temps voulu, une aide humanitaire et au développement. Nous continuerons d'apporter ce soutien en 2012 grâce à un nouveau partenariat quinquennal avec l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), par le biais duquel de plus fortes sommes pourront être versées et une aide financière prévisible et non affectée assurée à l'UNRWA, de façon à lui permettre d'agir de manière plus efficace auprès des réfugiés palestiniens. Nous avons en outre augmenté notre aide directe à

l'Autorité palestinienne grâce à un nouvel accord de partenariat signé en septembre.

Pour terminer, je tiens à dire que l'Australie admire les qualités de direction dont font preuve la Secrétaire générale adjointe, M^{me} Amos, et l'équipe du Bureau de la coordination des affaires humanitaires dans leurs efforts pour mettre en place un système humanitaire plus efficace et plus responsable. Si elle n'est pas facile, cette tâche joue un rôle déterminant. L'aide humanitaire, le maintien de la paix et le développement sont l'aune à laquelle les plus vulnérables de ce monde jugent l'action de l'ONU, jugent l'action de chacun d'entre nous ici présent aujourd'hui. Nous nous devons de répondre à leurs besoins.

M. Núñez Mosquera (Cuba) (*parle en espagnol*) : Cuba réitère que l'aide humanitaire doit être menée dans le plein respect des principes consacrés dans la résolution 46/182 et des principes d'humanité, d'impartialité et de neutralité. La demande et le consentement des États qui ont besoin d'aide humanitaire sont indispensables à sa mise en œuvre. La Charte des Nations Unies doit être respectée, et ses buts et principes ne sauraient être enfreints, mal interprétés, restreints ou soumis à conditions. À cet égard, nous refusons que nous soient imposés des concepts ambigus n'ayant pas fait l'objet d'un accord, et ce, aux fins de la justification d'actes contraires aux principes de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États.

Cuba détient une grande expérience en ce qui concerne la préparation et l'organisation face aux phénomènes naturels, ce qui explique les progrès notables réalisés au niveau de plusieurs des objectifs énoncés dans le Cadre d'action de Hyogo. On sait que l'expérience du Gouvernement cubain et le rôle central qu'il joue dans la préparation, l'organisation, la coordination et la fourniture de l'aide humanitaire à l'intérieur de notre territoire lorsque le pays est touché par des catastrophes naturelles permettent de réduire considérablement les dommages les plus dévastateurs sur les plans humain et matériel.

Nous sommes dotés d'un système de défense civile efficace chargé de veiller au respect des mesures, des normes et des conventions internationales relatives à la protection civile auxquelles Cuba est partie. Les enseignements tirés au fil des ans ont permis à Cuba de renforcer ses cadres normatifs, législatifs et

institutionnels afin de réduire les risques de catastrophe.

Par ailleurs, les capacités locales d'évaluation et de surveillance des risques ont également été renforcées, ainsi que l'efficacité des systèmes d'alerte précoce aux niveaux national et local. Il s'est avéré nécessaire, également, d'inscrire la question des risques de catastrophe aux programmes des écoles.

Toutes ces mesures sont mises en œuvre de manière coordonnée, dans le cadre d'une collaboration étroite avec les institutions gouvernementales, non gouvernementales et la société cubaine dans son ensemble, les médias jouant quant à eux un rôle actif. En outre, les connaissances et les résultats issus des études effectuées par les institutions universitaires et scientifiques sont mis à la disposition du système de défense civile.

Cuba a réalisé des études sur sa vulnérabilité aux risques naturels, notamment aux sécheresses et aux inondations. Dans l'est du pays, nous avons lancé un projet de surveillance des bassins hydrographiques. Nous avons installé des instruments qui mesurent le niveau des précipitations et d'écoulement des courants dans les rivières et les barrages. Ces données permettent de pronostiquer les inondations ainsi que l'état des barrages afin de déterminer si cette situation constitue une menace pour la population en aval, laquelle sera évacuée si le niveau de l'eau dans les barrages dépasse un niveau déterminé.

Malgré tous ces efforts, la force de la nature a été fortement ressentie dans les changements qui se produisent au niveau mondial. Au cours des cinq dernières années, Cuba a été le théâtre de plusieurs événements météorologiques d'une grande intensité qui ont causé d'importants dommages à l'économie cubaine. Il faudra donc, à l'avenir, concentrer nos efforts sur les programmes de modélisation des tsunamis et des changements climatiques. Nous avons également prévu d'agrandir les centres de gestion de la réduction des risques dans l'ensemble du pays et d'établir un plus grand nombre de stations d'alerte rapide dans les communautés vulnérables, tant par le biais de nos efforts nationaux qu'avec l'aide de la coopération internationale.

Le système des Nations Unies et la communauté internationale ont une responsabilité cruciale à l'égard des pays en développement qu'ils doivent aider à améliorer leur capacité d'intervention face aux catastrophes naturelles. La façon la plus directe serait

que les pays développés s'acquittent des engagements pris en matière d'aide publique au développement.

Il importe de continuer à développer les capacités humanitaires et à renforcer les institutions qui assurent directement une aide humanitaire sur le terrain. Il est notamment indispensable de leur donner un meilleur accès aux nouvelles technologies, aux ressources financières et aux connaissances scientifiques nécessaires. Cuba estime qu'il faut continuer à renforcer la capacité de mobilisation et le rôle moteur de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes en tant qu'organe de coordination des efforts internationaux.

S'agissant des contributions de Cuba aux efforts humanitaires internationaux, nous rappelons que nous avons un expert au sein de l'Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe et que nous participons activement à la troisième réunion du Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe, qui s'est tenue en mai dernier à Genève.

Cuba réitère sa volonté de continuer à aider, si nécessaire et dans un esprit désintéressé de solidarité, les pays touchés par des catastrophes naturelles, comme le montre le travail réalisé par le Contingent international « Henry Reeve » de médecins spécialisés dans les situations de catastrophes et de graves épidémies, qui a réussi à se déployer largement dans des zones de catastrophe où il a établi des hôpitaux de campagne capables de prodiguer toute une gamme de soins aux populations touchées.

En matière de réduction des risques, notre pays a des accords de coopération avec plusieurs pays et travaille sur des projets conjoints avec des pays frères d'Amérique latine et des Caraïbes. Cuba continuera à promouvoir énergiquement l'assistance humanitaire pour tous ceux qui en ont besoin partout dans le monde. C'est une question d'éthique et de principe et nous rejetons toute tentative de manipulation à des fins politiques ou lucratives.

M. Yamazaki (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens dès l'abord à féliciter la Secrétaire générale adjointe, M^{me} Valerie Amos, pour son rôle moteur dans le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence. Je salue également les efforts faits dans ce sens par les organismes humanitaires, dont le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH).

Cette année marque le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 46/182. Nous appuyons sans réserve l'amélioration continue du système d'aide humanitaire de l'ONU. Cette année a été riche en défis extraordinaires pour le Japon. Un séisme et un tsunami sans précédent ont frappé mon pays en mars. Près de 20 000 personnes ont été tuées ou restent encore portées disparues, et de nombreuses personnes évacuées ne peuvent toujours pas rentrer chez elles et continuent d'avoir des difficultés dans leur vie quotidienne.

Au nom de mon gouvernement et du peuple japonais, je tiens à exprimer toute ma reconnaissance pour l'amitié et la solidarité que nous ont manifestées tous les peuples du monde, et pour l'aide qui nous a été fournie au lendemain de la catastrophe. Je suis également reconnaissant de l'aide assurée par l'ONU, en particulier le BCAH, les organisations internationales et de nombreux États Membres. Nous comptons intensifier nos efforts en faveur de la reprise et de la reconstruction.

Il y a eu cette année de nombreuses crises humanitaires dues à des conflits et à des catastrophes naturelles. Le Japon a immédiatement dépêché des secours d'urgence en réponse aux crises graves – en Libye, au Pakistan, dans la corne de l'Afrique, en Thaïlande et en Turquie. Aujourd'hui, je me félicite de l'adoption prochaine d'une série de projets de résolution sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence. Sur la base de ces résolutions, le Japon poursuivra ses efforts en vue de faciliter la livraison effective des secours que nous fournissons.

Le Japon réitère l'importance du respect du droit international humanitaire et des principes humanitaires d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance. Le Japon a continué à mener des efforts actifs afin que le droit international humanitaire soit compris et appliqué. Cela a été le cas avec la Conférence internationale qui s'est tenue à Kyoto en novembre sous l'égide du Gouvernement japonais et du Comité international de la Croix-Rouge. Au cours de cette conférence, nous avons tenu des débats utiles avec des participants en provenance de pays d'Asie sur les défis que pose actuellement l'application des Protocoles additionnels de 1977 aux quatre Conventions de Genève de 1949. Nous comptons prendre une part active au débat sur le renforcement des protections juridiques pour les victimes des conflits armés.

Le Japon reconnaît qu'un encadrement humanitaire chevronné et expérimenté a un rôle important à jouer dans le renforcement de la coordination. Il faut veiller à garantir la disponibilité du personnel capable de faire preuve de leadership et de réagir à la situation sur le terrain. C'est pourquoi nous saluons les efforts déployés par les organisations des Nations Unies pour jouer un rôle moteur, comme lorsque le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a établi un système de fichiers pour les hauts responsables. Aussi, lors de nos interventions en réponse à des catastrophes naturelles, nous voudrions signaler que la responsabilité première de l'intervention incombe aux États touchés. Il faut respecter leur prise en main de la situation. Nous notons également que la coopération avec les gouvernements nationaux des États touchés, ainsi qu'avec les acteurs locaux, doit être renforcée.

Mon gouvernement souligne l'importance d'une transition en douceur de l'assistance humanitaire à l'aide au développement, conformément à l'idée de la sécurité humaine. Il importe de mettre rapidement en place des politiques et des projets en vue de la reconstruction et du développement tout en procédant aux secours d'urgence, afin que les populations touchées puissent devenir autonomes le plus rapidement possible. Il est également crucial d'impliquer la population locale et de renforcer ses capacités.

Le Japon se félicite que l'importance de la préparation aux catastrophes naturelles soit largement reconnue. Nous nous réjouissons également des efforts déployés récemment par les organisations des Nations Unies pour améliorer le niveau de préparation. Je voudrais rappeler que de nombreuses vies ont été sauvées lors du terrible séisme qui a frappé l'est du Japon, grâce à la transmission des enseignements tirés du passé et à la formation et à l'éducation à la gestion des catastrophes. Il a été prouvé qu'améliorer notre comportement était une manière très efficace de limiter les dégâts sans investissement financier majeur.

Le Japon compte organiser une conférence internationale de haut niveau au Japon, dans la région frappée par la catastrophe, en 2012, afin de partager avec les pays participants les enseignements tirés des dernières catastrophes naturelles à large échelle. Nous espérons que cet événement resserrera la coopération internationale. Pour faire fond sur les résultats de cette conférence, le Japon voudrait demander que la troisième Conférence mondiale sur la prévention des

catastrophes se tienne au Japon en 2015. Une telle conférence permettrait d'édifier des sociétés possédant de grandes capacités de résistance aux catastrophes naturelles.

Le Japon se félicite du fait que non seulement les bailleurs de fonds traditionnels mais aussi les nouveaux bailleurs et les organisations non gouvernementales s'impliquent de plus en plus dans les réponses humanitaires. En revanche, cela signifie que la coordination de l'assistance humanitaire acquiert plus d'importance. Nous notons l'important rôle que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires peut jouer dans le maintien d'une qualité et d'une transparence de haut niveau en matière d'assistance, notamment en faisant mieux connaître les principes humanitaires.

Le Japon tient à réaffirmer l'importance de la coopération avec les organisations régionales, notamment l'Union africaine et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Il salue l'initiative prise par les organisations régionales concernées face aux crises dans la corne de l'Afrique. Nous escomptons une coopération plus resserrée entre le Bureau et les organisations régionales et sous-régionales. En outre, nous saluons les efforts qu'il déploie pour amener le secteur privé à participer davantage à l'intervention humanitaire. Nous pensons que nous pouvons aussi renforcer la coopération avec le secteur privé dans des domaines comme la logistique, les transports et les télécommunications. Il importe d'accumuler et de mettre en commun les pratiques optimales en la matière.

Le monde connaît des catastrophes naturelles à large échelle, y compris dans la corne de l'Afrique. Nous devons aussi relever différents défis en termes de fourniture de secours en cas de catastrophe dans les régions instables. Le Japon tient à remercier sincèrement de leurs efforts les organisations humanitaires et leur personnel, qui s'emploient avec acharnement, dans des conditions difficiles, à fournir efficacement les secours.

M. Al-Jarman (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Ces deux dernières années, la communauté internationale a vu s'accroître sensiblement le nombre de catastrophes naturelles dévastatrices, tandis que se poursuivaient plusieurs conflits et qu'il en apparaissait de nouveaux, ce qui a eu pour conséquence de doubler le nombre des déplacés et des personnes nécessitant une assistance humanitaire immédiate et à long terme.

Malgré l'intensification des efforts et l'intervention rapide de la communauté internationale face aux catastrophes, les obstacles auxquels se heurte l'activité humanitaire internationale restent énormes et nombreux, nécessitant encore plus d'efforts et de ressources et une meilleure coopération internationale.

D'où l'importance d'un partenariat mondial et d'un appui aux efforts des Nations Unies sous toutes les formes possibles, particulièrement un appui financier suffisant aux institutions chargées des activités humanitaires et de développement, pour leur permettre de jouer un rôle actif dans les pays touchés pendant et après une catastrophe.

Les Émirats arabes unis sont convaincus que le renforcement des capacités nationales des pays est inextricablement lié à la fourniture des ressources nécessaires pour répondre aux besoins en matière de développement durable. C'est pourquoi ils ont tenu à prendre une part très active au partenariat mondial pour le développement, en sus de la fourniture d'une aide humanitaire d'urgence directe aux pays en proie aux catastrophes naturelles, aux changements climatiques et aux conflits armés.

Les Émirats arabes unis font parvenir leurs contributions par différentes voies, notamment les contributions bilatérales directes et les voies multilatérales des Nations Unies, ainsi que par le biais du financement des activités humanitaires de secours et de développement à long terme menées par les institutions des Nations Unies et les organisations régionales, outre les initiatives et les projets humanitaires et de développement lancés en coordination avec les organismes des Nations Unies et les autres partenaires internationaux. Les Émirats veillent au respect des principes de neutralité et des principes humanitaires en fournissant de manière indiscriminée l'aide humanitaire.

En 2010, les Émirats arabes unis ont consacré 0,33 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement, se plaçant ainsi au quatorzième rang mondial en termes de proportion du revenu national brut consacrée à l'aide au développement. Ils ont consacré 14,3 % de leurs dépenses à l'aide humanitaire au développement dans les pays touchés. Le montant des fonds fournis par le pays et celui qu'il s'est engagé à fournir à l'aide humanitaire et au développement en 2010 et 2011 atteignent près de 2 milliards de dollars, sous forme de dons et de prêts à des projets humanitaires caritatifs et de développement

dans diverses parties du monde. Ces aides ont permis de financer un nombre considérable de projets destinés à offrir un abri aux déplacés et une aide alimentaire aux nécessiteux, à creuser des puits, à contribuer au règlement des conflits et à construire des barrages, des autoroutes, des écoles et des hôpitaux.

Les Émirats arabes unis sont également un membre important, et très actif, de nombre d'organismes internationaux chargés de la reconstruction et du relèvement des pays ayant subi un conflit armé ou une catastrophe naturelle, et du renforcement de leurs institutions économiques, sécuritaires et sociales, comme le Groupe des amis du Yémen, le Groupe des amis d'un Pakistan démocratique, le Partenariat mondial d'aide à l'Afghanistan et le Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes.

Le peuple palestinien continue de vivre, dans les territoires palestiniens occupés, dans des conditions économiques et humanitaires difficiles, particulièrement dans la bande de Gaza, qui subit toujours le blocus imposé par les forces d'occupation israéliennes depuis quatre ans. À cet égard, nous appelons la communauté internationale à contraindre Israël, Puissance occupante, à lever le blocus imposé à Gaza, à ouvrir dans les plus brefs délais les points de passage afin de faciliter l'acheminement des secours humanitaires aux habitants, à mettre fin à l'occupation des territoires arabes et à reprendre les négociations de paix conformément aux résolutions internationales pertinentes et à l'Initiative de paix arabe. Nous exhortons aussi les pays donateurs à poursuivre leur aide au peuple et au Gouvernement palestiniens jusqu'à ce que cesse l'occupation israélienne de leurs territoires et que soit mis en place un État indépendant.

Les Émirats arabes unis sont déterminés à poursuivre leur aide humanitaire et leur aide au développement au peuple palestinien et à l'Autorité palestinienne jusqu'à la libération du territoire de ces derniers de l'occupation israélienne. L'un des principaux fournisseurs d'aide humanitaire d'urgence et d'aide financière directe aux projets de développement et au budget de l'Autorité palestinienne, les Émirats arabes unis ont versé en 2010 98,6 millions de dollars au peuple et au Gouvernement palestiniens à l'appui des activités du Gouvernement et des projets de développement.

Nous réaffirmons aussi notre appui à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les

réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), dont l'importance de l'aide qu'il apporte au peuple palestinien dans les territoires occupés mérite d'être soulignée, comme il faut souligner la nécessité de faciliter l'accès et l'acheminement de l'aide aux réfugiés palestiniens partout où il travaille. Cela nécessite aussi de lui fournir l'appui financier dont il a besoin pour poursuivre ses activités humanitaires et de développement.

M. Madonsela (Afrique du Sud) (*parle en anglais*): Nous voudrions remercier le Secrétaire général de son rapport complet sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies (A/66/81).

Ma délégation salue les progrès accomplis par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH), sous la direction de Valerie Amos, Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence, pour renforcer la coordination de l'aide humanitaire fournie par les organismes des Nations Unies. Nous sommes aussi heureux de constater que le système des Nations Unies s'efforce d'accroître le soutien apporté aux gouvernements et aux organisations régionales pour améliorer leur niveau de préparation et renforcer leur résilience. Nous nous félicitons en particulier de l'appui apporté au secrétariat de la Communauté de développement de l'Afrique australe. Je tiens également à remercier vivement le Bureau régional de la coordination des affaires humanitaires, basé à Johannesburg, de son appui régulier.

L'Afrique du Sud constate avec satisfaction que le financement fourni par le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires a sauvé de nombreuses vies. Nous saisissons cette occasion pour lancer un appel à la communauté des donateurs pour qu'ils maintiennent leur appui afin que le Fonds puisse répondre aux urgences humanitaires en temps voulu et de façon prévisible. Nous estimons que l'évaluation des activités du Fonds ces cinq dernières années a apporté des informations importantes sur les enseignements tirés et a donné au Fonds la possibilité d'améliorer la manière dont il s'acquitte de son mandat. Nous constatons aussi que le principe de la responsabilité sectorielle est un bon moyen de faire face efficacement aux nombreuses urgences humanitaires auxquelles le monde est confronté de nos jours. Nous encourageons la poursuite de la réforme du

système afin de garantir une intervention en temps voulu.

La fréquence, la complexité et l'ampleur croissantes des catastrophes naturelles ces dernières années ont entraîné d'énormes pertes en vies humaines. Nous sommes profondément préoccupés de voir que ces catastrophes naturelles, qui sont souvent liées au fait que les changements climatiques se poursuivent sans ralentir, s'accompagnent de conséquences socioéconomiques néfastes et durables, ainsi que d'une dégradation généralisée de l'environnement dans un grand nombre de pays en développement. Ces urgences humanitaires perturbent la marche vers le développement de nombreux pays pauvres. À cet égard, nous rappelons à l'Assemblée que le sort tragique des plus pauvres et des groupes de population les plus vulnérables, tels les femmes, les jeunes filles, les enfants et les personnes handicapées, qui sont les plus touchés, doit être placé au cœur des priorités.

Ces urgences humanitaires exigent des efforts coordonnés de la part de la communauté internationale, car nous estimons qu'aucun pays au monde n'est en mesure aujourd'hui de faire face seul à l'ampleur des souffrances humaines que ces situations d'urgence continuent d'infliger. À cet égard, ma délégation réaffirme que l'Afrique du Sud est déterminée à œuvrer au fonctionnement efficace du système humanitaire. À cet égard, il faut notamment encourager les partenariats avec les organisations régionales et améliorer l'évaluation des besoins.

Nous sommes convaincus qu'il est également indispensable de mobiliser, dans les meilleurs délais, des ressources suffisantes, prévisibles et pouvant être utilisées avec souplesse. Parallèlement, nous saisissons de nouveau cette occasion pour appeler tous les acteurs et parties prenantes à adhérer aux principes humanitaires fondamentaux de neutralité, d'humanité, d'impartialité et d'indépendance, qui doivent demeurer le fondement de toutes les opérations menées pour faire face aux situations d'urgence auxquelles l'humanité est confrontée.

En raison de la sécheresse et de la famine, la corne de l'Afrique connaît actuellement la pire crise humanitaire de ces 60 dernières années. Nous remercions la communauté internationale de son intervention et l'exhortons à continuer de coopérer avec les pays de cette région pour fournir une aide humanitaire aux personnes touchées.

S'agissant de la réduction des risques de catastrophe, nous prions instamment la communauté internationale d'aider les pays en développement et de leur donner les moyens de renforcer leurs capacités nationales en matière de secours d'urgence et de réduction des risques. Il faut aussi améliorer leur niveau de préparation afin qu'ils puissent intervenir efficacement quand survient une crise humanitaire. Le Cadre d'action de Hyogo, en tant que stratégie internationale convenue par les États Membres, reste un guide essentiel pour orienter nos actions à cet égard. À ce titre, nous pensons que le transfert de technologies et de compétences en matière de secours en cas de catastrophe et de réduction des risques aux pays en développement reste une priorité.

Ma délégation demeure terriblement inquiète de voir que le personnel et les installations humanitaires à travers le monde continuent d'être la cible de menaces et d'attaques violentes. Nous estimons que le personnel humanitaire devrait avoir un accès sans restriction aux populations vulnérables et à celles touchées par une crise humanitaire. Pour qu'il en soit véritablement ainsi, il est primordial de garantir la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire conformément aux principes du droit international et du droit humanitaire.

Pour terminer, nous sommes convaincus qu'en tant qu'acteurs humanitaires, nous pouvons améliorer nos efforts afin de fournir une aide humanitaire qui soit plus rapide, plus prévisible et mieux coordonnée et, en fin de compte, d'alléger les souffrances des millions de personnes touchées par les crises humanitaires à travers le monde. Ces personnes ne sont pas de simples statistiques, mais notre chair et notre sang. Nous devons toujours nous rappeler que les urgences humanitaires dont nous parlons peuvent facilement toucher n'importe lequel d'entre nous siégeant dans cette salle aujourd'hui. En conséquence, la coopération et la solidarité entre les nations du monde doivent être préservées et encouragées en tout temps.

M. Guerber (Suisse) : La Suisse remercie le Secrétaire général pour ses très bons rapports sur le renforcement de la coordination de l'assistance humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies (A/66/81, A/66/332, A/66/339 et A/66/357). Nous saluons les conclusions et les recommandations faites par le Secrétaire général et souhaiterions mettre l'accent sur trois points.

Premièrement, la Suisse est préoccupée par le fait que l'accès rapide et sans entrave aux populations

touchées par une urgence humanitaire n'est, dans de nombreux cas, toujours pas assuré. Comme le souligne le Secrétaire général au paragraphe 71 de son rapport publié sous la cote A/66/81, les entraves de type bureaucratique, mais aussi les actes ouvertement hostiles ainsi que les attaques contre le personnel humanitaire telles que celles d'Abuja et de Kandahar, constituent toujours un frein à une aide efficace, qu'il s'agisse d'une catastrophe naturelle ou d'une situation d'urgence complexe.

Promouvoir un accès humanitaire rapide et sans entrave est plus que jamais une priorité absolue afin que le personnel humanitaire puisse accomplir sa mission : sauver des vies, limiter les souffrances et protéger la dignité humaine en toutes circonstances. Les recommandations du Secrétaire général sur ces points nous paraissent ainsi particulièrement importantes. Nous nous joignons à l'appel lancé par le Secrétaire général aux États Membres afin qu'ils facilitent l'acheminement rapide et sans entrave du personnel et du matériel humanitaire vers les populations touchées.

Nous tenons à féliciter le Bureau du Coordonnateur des secours d'urgence ainsi que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour leurs activités de plaidoyer auprès des gouvernements en faveur de l'accès humanitaire.

Il est également important que chaque organisme humanitaire place son mode de fonctionnement dans le strict cadre du respect des principes humanitaires. Nous saluons à ce sujet le Programme alimentaire mondial qui présentera l'année prochaine sa doctrine dans le domaine de la protection.

Deuxièmement, un effort tout particulier doit être dédié à la préparation pour la réponse aux urgences environnementales et à la réduction des risques de catastrophes. Le rapport du Secrétaire général (A/66/81) relève à juste titre que le financement de la planification préalable aux urgences environnementales est très souvent improvisé et inégal. Le besoin de renforcer les capacités locales et des gouvernements concernés pour faire face à ces défis est pourtant largement reconnu. Il convient en effet de ne plus réagir aux catastrophes mais de les anticiper. Les discussions de la troisième session du Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe et la Conférence mondiale sur la reconstruction à Genève ont démontré que « nous possédons actuellement la connaissance, les moyens et la volonté de faire de la

réduction des risques de catastrophes une priorité nationale, locale et internationale ». Une récente étude interne suisse en la matière démontre que les investissements dans la réduction des risques de catastrophes sont quatre à sept fois inférieurs aux coûts qu'implique une réponse a posteriori.

La Suisse considère également qu'il faut impérativement aligner les efforts d'urgence à la reconstruction à court terme et au développement à long terme afin d'assurer une transition logique d'une phase à l'autre dans la crise. C'est pourquoi mon pays agit en ce sens en incluant tous les acteurs pertinents aux niveaux international, national et régional et en prenant en compte les liens entre changements climatiques, catastrophes naturelles et urgences environnementales.

Troisièmement, la Suisse soutient tout particulièrement la recommandation du Secrétaire général en matière de renforcement des mécanismes de coordination humanitaire et le renforcement du leadership humanitaire dans les urgences. Les avancées obtenues grâce au système des groupes thématiques – y compris à travers le nouveau groupe thématique sur la sécurité alimentaire mondiale – ne doivent pas faire oublier les nombreux progrès qu'il reste à faire. Une plus grande implication des structures nationales et locales dans leur gestion et dans la définition des responsabilités inhérentes est notamment nécessaire.

Il convient également d'améliorer la collaboration entre les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales dans l'approche des groupes thématiques. À cet égard, les engagements pris par le Comité permanent interorganisations visant à renforcer l'efficacité de la coordination sur le terrain et la culture de responsabilité mutuelle parmi les organisations concernées d'œuvrer en vue de résultats collectifs sont à saluer.

La Suisse souhaite également relever l'importance de mieux inclure les populations touchées dans la planification des réponses humanitaires, à commencer par l'identification des besoins, mais aussi par la possibilité pour celles-ci de pouvoir se prononcer sur les services offerts.

M. Dos Santos (Brésil) (*parle en anglais*) : Le Brésil s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Argentine au nom du Groupe des 77 et de la Chine et voudrait faire les observations suivantes à titre national.

Le Brésil salue les rapports du Secrétaire général intitulés « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies » (A/66/81) et « Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement » (A/66/339). Nous nous félicitons en particulier de l'accent mis sur le financement des activités humanitaires et la planification préalable, domaines dans lesquels l'Organisation des Nations Unies et ses États Membres doivent déployer davantage d'efforts.

Il est essentiel de renforcer le niveau de préparation et de résilience de nos sociétés pour réduire l'impact des situations d'urgence et améliorer la capacité des États d'y faire face sur leurs territoires. Dans l'absolu, un État mieux préparé aura moins besoin d'une aide humanitaire internationale. Toutefois, la communauté internationale conserve un rôle prépondérant pour ce qui est d'appuyer les efforts nationaux visant une meilleure préparation des autorités locales et nationales et de la société civile. Les organisations internationales telles que le Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement de la Banque mondiale, la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires doivent améliorer leur coordination pour éviter les lacunes et les chevauchements d'activités. Les donateurs et les organisations internationales doivent améliorer la rationalisation du financement des efforts nationaux de préparation, afin de mobiliser des ressources suffisantes et d'éviter les déficits de financement.

En ce qui concerne le financement, nous relevons avec préoccupation l'incidence que la crise financière et économique pourrait avoir sur la fourniture de l'aide humanitaire par les Nations Unies. Nous demandons aux pays donateurs de maintenir et d'accroître leur appui financier pour assurer la continuité des secours d'urgence.

Le Brésil, qui est un pays en développement, a assumé ses responsabilités en la matière. Ces dernières années, nous avons considérablement accru nos contributions, tant en espèces qu'en nature. En juin dernier, le Congrès brésilien a adopté une loi autorisant le Gouvernement à fournir plus de 700 000 tonnes d'aide alimentaire aux pays qui se trouvent en situation d'urgence. En outre, nous avons régulièrement

augmenté nos contributions au Fonds central pour les interventions d'urgence et nous comptons poursuivre sur cette lancée.

Pour le Brésil, il est primordial de garantir une relation complémentaire entre coopération humanitaire et développement durable. Plusieurs initiatives en ce sens sont actuellement mises en œuvre, notamment les passations locales de marchés pour l'aide alimentaire et les dispositifs de rémunération en espèces du travail. Toutefois, il convient d'en faire davantage dans ce domaine. L'ONU doit prendre en compte le relèvement rapide dans toutes ses activités humanitaires, en mettant notamment au point des outils appropriés à cet égard. Le « marqueur de l'égalité des sexes » est un excellent exemple qui pourrait être également appliqué dans le domaine du relèvement rapide.

Le Brésil voudrait souligner le rôle de l'éducation dans la coopération humanitaire. L'éducation est un puissant outil pour la prévention des catastrophes naturelles et l'intervention en cas de catastrophes naturelles, de plus elle présente toute une gamme d'avantages socioéconomiques. C'est pourquoi le Brésil appuie les efforts humanitaires qui visent à garantir le droit à l'éducation, notamment grâce à la fourniture de repas scolaires et de supports pédagogique et à la construction d'infrastructures scolaires.

Notre coopération humanitaire avec Haïti illustre cette manière d'aborder les choses. Elle repose sur le principe qu'on ne peut assurer un relèvement durable après une catastrophe qu'en associant secours immédiats et aide aux activités économiques génératrices d'emplois et de revenus. Le Brésil reste déterminé à aider Haïti à relever les défis humanitaires auxquels il continue d'être confronté et à promouvoir un développement durable à long terme. Nous appelons également nos partenaires à rester engagés en faveur du développement d'Haïti.

Les situations d'urgence complexes, notamment les conflits armés, demeurent l'une des principales causes de souffrances, de déplacements et de pertes en vies humaines. Nous insistons sur la nécessité d'assurer un accès sûr, en temps voulu et sans entrave aux populations touchées pour leur fournir une assistance vitale. Nous insistons sur l'importance d'un strict respect, par tous les acteurs concernés, des principes humanitaires d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance. En outre, les États Membres doivent s'acquitter de leurs obligations au

regard du droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme.

Enfin, nous considérons que le renforcement des partenariats entre tous les États Membres et les acteurs humanitaires permettra une meilleure prise en main au niveau national et contribuera à l'efficacité de l'aide humanitaire fournie par les Nations Unies. À cet égard, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Comité permanent interorganisations doivent améliorer le dialogue et la coopération avec les pays en développement afin de mettre à profit leur expertise en matière d'interventions d'urgence. En outre, les pays en développement doivent participer à l'examen des politiques d'aide humanitaire pertinentes. Nous nous félicitons des mesures prises par le BCAH et le Comité à cet égard et les encourageons à intensifier ces efforts pour s'assurer que l'action humanitaire des Nations Unies bénéficie de l'appui politique de tous les États Membres.

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise remercie le Secrétaire général de son rapport (A/66/345) soumis au titre du point de l'ordre du jour à l'examen.

La Chine s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Argentine au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Ces dernières années, en raison de problèmes mondiaux, telles que les crises économique, alimentaire et énergétique et les répercussions des changements climatiques, aggravés par de fréquentes catastrophes naturelles et des conflits régionaux, la situation humanitaire dans le monde a été marquée par des difficultés toujours plus grandes. La crise alimentaire dans la corne de l'Afrique, qui touche plus de 13 millions de personnes, a par exemple entraîné des déplacements par millions et conduit un grand nombre aux portes de la mort. Plusieurs zones de la Somalie sont dévastées par la famine, qui est la plus grave crise humanitaire sévissant actuellement dans le monde. Pris ensemble, tous ces problèmes ont mis à rude épreuve les capacités internationales de coordination et d'intervention en matière d'aide humanitaire. Quel est le moyen le plus efficace de renforcer la coordination et la coopération internationales dans le domaine humanitaire pour aider les pays touchés à renforcer leurs capacités et faciliter ainsi le passage de la phase des secours en cas de catastrophe à la phase de développement, tout en

garantissant la croissance durable des ressources humanitaires? Tels sont les grands défis qui se posent à l'action humanitaire internationale. Dans ce contexte, je voudrais faire les observations suivantes.

Premièrement, nous devons continuer de respecter les principes directeurs de l'aide humanitaire énoncés dans la résolution 46/182. L'année 2011 marque le vingtième anniversaire de l'adoption de cette résolution, qui est le pilier de l'action humanitaire menée par la communauté internationale. Cette résolution est un document historique qui définit le cadre fondamental et les principes directeurs de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les Nations Unies. Elle est le préalable à la fourniture d'une aide humanitaire et sert de base au renforcement de la coopération internationale et de la confiance mutuelle.

Les acteurs de l'aide humanitaire doivent respecter les principes d'humanité, de neutralité et d'impartialité ainsi que la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'unité nationale des pays touchés. Ils doivent également respecter le droit international humanitaire et les lois en vigueur dans les pays bénéficiaires de l'aide, ainsi que les coutumes et traditions locales. Ce n'est que de cette manière que l'aide humanitaire peut être apportée de façon efficace avec l'accord des gouvernements concernés et en bénéficiant de la confiance et de l'appui des populations touchées.

Deuxièmement, nous devons promouvoir le renforcement des capacités des pays touchés. À l'heure actuelle, le manque de capacités et un appui insuffisant au renforcement des capacités empêchent les pays touchés de faire face aux crises humanitaires de manière efficace. Or justement, ce dont les pays touchés ont d'urgence besoin, c'est de pouvoir apporter des secours en cas de catastrophe et de renforcer leurs capacités dans ce domaine. Comme le dit un vieux proverbe chinois, il vaut mieux apprendre à quelqu'un à pêcher que de lui offrir du poisson. La Chine appelle donc la communauté internationale à axer ses efforts sur le renforcement des capacités des pays touchés dans le cadre de son action humanitaire.

La Chine considère également que la promotion du renforcement des capacités doit comprendre deux aspects : d'une part, la prévention des catastrophes, la préparation et les interventions; et, d'autre part, le relèvement rapide et le développement à long terme. La communauté internationale, Nations Unies y compris, doit mettre l'accent sur la coopération avec

les pays touchés dans ces zones, adapter ses efforts aux besoins des gouvernements et des populations concernées et fournir aux pays touchés un appui technique, financier et autre pour leur permettre de s'attaquer aussi bien aux symptômes qu'aux causes profondes d'une crise.

Troisièmement, nous devons améliorer le système d'action humanitaire des organismes des Nations Unies. Ces dernières années, les besoins humanitaires ont continué d'augmenter dans le monde. De plus en plus de pays, d'organisations internationales, de membres du secteur privé et d'organisations non gouvernementales (ONG) participent de manière croissante à l'action humanitaire internationale. La Chine estime que face à des catastrophes de grande ampleur, les acteurs humanitaires doivent renforcer la coordination et la confiance mutuelle et intégrer des efforts de planification afin de maximiser l'efficacité des secours d'urgence et de mieux affecter les ressources.

La Chine appuie l'ONU dans ses efforts pour renforcer la coordination dans ce domaine, par la mise en place de partenariats avec les pays, les organismes internationaux et les ONG concernés et par l'élargissement du champ de coopération. Au cours de l'année écoulée, sous la direction de la Secrétaire générale adjointe, M^{me} Amos, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) a joué un rôle irremplaçable en matière de collecte de fonds et de coordination. La Chine salue ces efforts et espère que le système humanitaire des Nations Unies et le BCAH continueront d'améliorer le mécanisme de coordination et les moyens de financement, resserreront la communication et la coopération avec les États Membres et joueront un rôle plus important dans les interventions humanitaires internationales.

Quatrièmement, le Fonds central pour les interventions d'urgence doit continuer de jouer le rôle important qui est le sien. La Chine accueille avec satisfaction le rapport sur l'évaluation quinquennale du Fonds (A/66/357), qui indique que le Fonds a permis de fournir une aide efficace et rapide dans le cas de plusieurs catastrophes naturelles et situations d'urgence, jouant ainsi un rôle essentiel s'agissant de garantir une affectation rationnelle et une utilisation efficace des ressources pour les secours en cas de catastrophe tout en contribuant à améliorer l'accès à l'aide humanitaire. La Chine espère que le Fonds tirera parti de cette première évaluation indépendante pour améliorer sa gestion, utiliser au mieux les fonds

disponibles et renforcer sa transparence, afin qu'il ne se contente pas de jouer le rôle spécifique qui lui a été confié mais devienne également un symbole de la réforme de l'action humanitaire des Nations Unies.

La Chine est un pays en développement sujet aux catastrophes naturelles. La prévention des catastrophes, la préparation aux catastrophes et les secours d'urgence en cas de catastrophe ont été au cœur de l'action menée cette année par les responsables chinois, à tous les échelons. Le Gouvernement chinois, tout en faisant face aux problèmes considérables résultant des catastrophes naturelles qui frappent son territoire, accorde une grande importance à la coopération internationale dans le domaine de l'aide humanitaire. En réponse aux appels lancés par les gouvernements de pays touchés par des catastrophes et par la communauté internationale, la Chine fait tout son possible pour participer activement aux opérations de secours internationales. En outre, le Gouvernement chinois a coorganisé avec le BCAH l'atelier sur le partenariat humanitaire pour la région Asie-Pacifique, qui a encouragé les échanges, la coopération et le partage des expériences entre les membres de la communauté humanitaire internationale.

Enfin, le Gouvernement chinois continuera de promouvoir les principes humanitaires internationaux et de travailler, dans la limite de ses moyens, avec la communauté internationale pour aider les pays touchés à se relever suite à une catastrophe et à reconstruire des logements pour la population.

M. Maksimychev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Les catastrophes naturelles, les accidents technologiques et les conflits armés récents ont souligné l'importance que revêt l'assistance humanitaire fournie par les Nations Unies.

Le renforcement de la capacité d'intervention humanitaire, en particulier aux niveaux national et local, est le fondement d'une réaction efficace aux catastrophes. Dans ce contexte, nous appuyons les activités menées par le système des Nations Unies pour développer des mécanismes et des instruments nationaux dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe, notamment la préparation aux catastrophes, le développement de systèmes d'alerte rapide, le renforcement des interventions d'urgence en cas de catastrophe naturelle ou d'accident technologique, et la promotion du relèvement rapide et du développement. Il convient d'accorder une attention particulière à l'existence d'une coopération étroite

entre le dispositif humanitaire des Nations Unies et les organismes du système en charge du développement.

En Russie, un certain nombre de mesures sont mises en œuvre pour améliorer l'efficacité des systèmes nationaux de prévention et d'intervention d'urgence. En 2008, le Centre national de gestion des crises a été créé au sein du Ministère de la défense civile, de la gestion des situations d'urgence et de l'élimination des conséquences des catastrophes naturelles. Nous sommes partisans de réunir les centres nationaux des différents pays au sein d'un seul réseau mondial. L'objectif d'un tel réseau serait de partager les informations opérationnelles concernant les catastrophes et les risques naturels afin de contribuer à ce que les gouvernements adoptent rapidement des mesures pour prévenir des catastrophes à grande échelle, mais aussi réduire la vulnérabilité des populations et atténuer les conséquences des catastrophes.

La Russie attache une grande importance à la sûreté et à la sécurité du personnel humanitaire des Nations Unies. Dans ce contexte, nous sommes favorables à un engagement actif auprès des populations touchées en vue de leur expliquer les objectifs et les tâches des missions humanitaires.

Compte tenu de leur efficacité, les ressources militaires commencent à être utilisées dans les opérations d'intervention d'urgence menées par les Nations Unies. Cependant, il a toujours été entendu que l'apport d'une assistance humanitaire devait se limiter à des activités strictement civiles, et nous estimons qu'il est capital de préserver ce caractère civil. L'utilisation des ressources militaires doit demeurer une option de dernier recours limitée aux cas où une opération humanitaire donnée n'est pas en mesure de s'acquitter de ses tâches et d'atteindre ses objectifs, dans les délais impartis, par d'autres moyens. Les fonctions et les mandats des contingents militaires concernés doivent être conformes au principe d'indépendance. Sur un plan général, la coordination doit restée aux mains des entités civiles et de l'ONU, plus précisément du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH). Notre position de principe consiste à appuyer la poursuite du renforcement des capacités du BCAH et de son rôle de garant du caractère civil de l'assistance humanitaire fournie sur la base des principes directeurs énoncés dans l'annexe à la résolution 46/182.

La Russie défend la viabilité financière du secteur humanitaire des Nations Unies et y contribue activement. La procédure d'appel global doit demeurer le mécanisme clef de financement de l'assistance humanitaire internationale. Le bon fonctionnement du Fonds central pour les interventions d'urgence est l'une des grandes réussites des efforts déployés conjointement pour renforcer le dispositif d'intervention humanitaire. Nous nous félicitons du bon fonctionnement du Fonds, qui s'est avéré un outil efficace permettant de garantir un financement prévisible, suffisant et opportun des opérations humanitaires.

Traditionnellement, la Russie participe activement à l'action humanitaire internationale, et elle continue d'accroître sa contribution dans ce domaine. En 2010 et 2011, la Russie a fourni un appui et une assistance au niveau bilatéral et dans le contexte des appels humanitaires lancés par l'ONU pour venir en aide à des pays tels que le Chili, la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, la Guinée, Haïti, le Japon, le Kenya, le Kirghizistan, la Libye, la Namibie, l'Ouzbékistan, le Pakistan, la Somalie, le Tadjikistan, le Tchad et le Yémen. Cet appui s'est chiffré à 100 millions de dollars. En outre, le Gouvernement de la Fédération de Russie a versé 1 million de dollars à l'UNICEF et 500 000 dollars au Bureau de la coordination des affaires humanitaires afin de fournir une assistance humanitaire aux populations des pays de la corne de l'Afrique touchés par la sécheresse et la famine.

M^{me} Davidovich (Israël) (*parle en anglais*) : Nous nous réunissons ce matin à la fin d'une année marquée par de nombreuses tragédies. L'année 2011 a été celle des tsunamis, des séismes, de la sécheresse, de la faim, de la violence et de l'instabilité politique. Un grand nombre de morts sont à déplorer. Des millions de personnes ont souffert. Ces crises ont eu un effet dévastateur sur de nombreuses communautés et de nombreux pays de par le monde.

Pourtant, en ces moments tragiques, nous avons aussi pu voir le meilleur de la nature humaine. En plein chaos, nombreux sont ceux qui ont fait preuve d'une grande bravoure. Les nations ont été solidaires et la communauté internationale a montré qu'elle était capable de prendre des mesures énergiques.

Nous pouvons retenir des enseignements précieux des catastrophes survenues cette année. Il est crucial d'investir dans la réduction des risques de catastrophe. Nous devons nous préparer à tous les niveaux afin de

bâtir des communautés résistantes. La coordination est fondamentale aux niveaux local, national et international.

L'État d'Israël a une longue tradition en matière de fourniture d'une assistance humanitaire aux autres pays. Cette année n'a pas fait exception. Suite au séisme survenu en février dernier à Christchurch, en Nouvelle-Zélande, Israël a fait parvenir des fournitures d'assainissement, du matériel de purification de l'eau et des abris temporaires à cette ville ravagée par le séisme. Un mois plus tard, lorsqu'un séisme et un tsunami terribles ont frappé le Japon, Israël a envoyé une équipe de spécialistes médicaux, des experts en matière de recherche et de sauvetage et du personnel de communication dans un des ports de la région dévastée. Au lendemain du séisme qui a frappé la Turquie en octobre, Israël a envoyé des hôpitaux de campagne et des équipements d'hébergement temporaire pour accueillir les personnes déplacées suite à cette catastrophe.

En réaction à la terrible sécheresse qui s'est abattue sur la corne de l'Afrique, Israël a contribué à l'action du Programme alimentaire mondial en facilitant l'acheminement de colis alimentaires vers les réfugiés somaliens au Kenya. Nous avons également donné des fonds au Gouvernement éthiopien, qui les a utilisés pour acheter des produits alimentaires locaux qu'il a ensuite distribués aux réfugiés somaliens sur son territoire.

L'assistance humanitaire fournie par Israël s'inscrit dans le cadre d'une démarche globale. Nous estimons que la préparation doit être le fondement de toute intervention en cas de catastrophe. Depuis des décennies, l'Agence israélienne de coopération pour le développement international – connue sous son acronyme hébreu, MASHAV – organise des formations à la médecine d'urgence ou de catastrophe dans le monde entier. Ces formations sont proposées aux médecins, aux infirmiers, aux techniciens médicaux et aux administrateurs pour leur apprendre à faire face à l'éventualité de nombreuses victimes. MASHAV propose une formation théorique et organise des exercices pratiques de simulation correspondant aux scénarios catastrophes pouvant se produire dans des régions ou des pays donnés.

Ces dernières années, la coopération entre Israël et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, en particulier l'Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de

catastrophe, s'est considérablement renforcée. Israël est membre de l'Équipe, et il est fier que l'équipe d'intervention d'urgence compte cinq experts israéliens parmi ses membres. Nous maintiendrons cette coopération au cours de l'année à venir. L'Équipe participera à notre exercice annuel de sécurité nationale, durant lequel nous simulerons un séisme et coordonnerons l'assistance internationale. Israël prévoit également d'organiser une formation du Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage à l'intention de notre équipe régionale d'intervention d'urgence, ce qui permettra la normalisation des procédures et la pleine coordination de l'action au cas où une catastrophe ferait un très grand nombre de victimes.

Israël sait que la coordination est capitale pour garantir une intervention aussi efficace que possible en cas de catastrophe. De ce fait, il est crucial de coordonner l'acheminement de l'assistance humanitaire par des voies légitimes et reconnues. Néanmoins, le fait que certains acteurs non étatiques détournent l'aide humanitaire et s'en servent pour alimenter les conflits ou financer des actes de terrorisme continue de poser problème. Nous restons déterminés à coopérer avec tous les organismes compétents des Nations Unies en la matière.

L'ONU joue un rôle fondamental dans la coordination de l'aide humanitaire, car elle assure un cadre très utile à une action collective. Le travail de l'ONU face aux catastrophes naturelles met en relief une vérité fondamentale. Chaque citoyen doit être solidaire d'autrui face au drame que sont les catastrophes naturelles. Les séismes, les ouragans et les tsunamis ne connaissent pas de frontières. Ils nous menacent tous. Les pays donateurs peuvent être les prochains bénéficiaires.

L'expérience d'Israël en est la parfaite illustration. Il y a un an à peine, les pays de notre région et d'autres parties du monde ont accouru à notre aide à la suite des importants feux de forêt dans la région du Mont Carmel. Je saisis la présente occasion pour remercier encore une fois tous ceux qui ont aidé mon pays pendant cette épreuve difficile.

Je tiens à rendre hommage à tous les travailleurs humanitaires et au personnel des Nations Unies qui ont fait le sacrifice ultime en tentant de redonner espoir à des personnes prises dans des situations difficiles. Que leur compassion, leur dévouement et leur bonté soient toujours pour nous une source d'inspiration.

Je voudrais, avant de conclure, dire que je me dois de répondre à certaines accusations mensongères proférées par certaines délégations contre Israël aujourd'hui. Ces attaques cyniques n'ont rien à voir avec le présent débat et nuisent à son caractère professionnel. Il est regrettable que certaines délégations cherchent davantage à « marquer des points politiques mesquins » dans cette salle qu'à traiter de la question importante de l'aide humanitaire.

M. Rishchynski (Canada) (*parle en anglais*) : Les événements de 2011 ont montré, une fois de plus, l'importance d'une action humanitaire rapide et efficace. À l'échelle internationale, les besoins continuent d'augmenter à un rythme alarmant. Des situations d'urgence qui persistent, dans des pays tels que le Soudan, la Somalie, la République démocratique du Congo et l'Afghanistan, et des catastrophes naturelles récentes, y compris le séisme en Turquie, ainsi que les inondations au Pakistan et en Amérique centrale, font ressortir la nécessité constante d'améliorer la coordination de l'action humanitaire. Les situations humanitaires en pleine évolution en Libye, au Yémen, en Côte d'Ivoire et en Syrie mettent aussi en évidence l'importance de répondre aux besoins humanitaires et de protection des populations touchées par la violence et les conflits armés.

De grandes tendances, telles que l'accroissement important de la population, l'urbanisation rapide, les niveaux croissants de migration forcée, y compris en raison de la persécution religieuse et de l'attention insuffisante portée à la réduction des risques de catastrophe, y compris à la préparation face à ceux-ci, et cela dans certains des pays les plus vulnérables de la planète, se traduiront probablement par une plus grande vulnérabilité humaine, en plus d'accroître la nécessité que le système humanitaire international intervienne. De plus, en raison de la multiplication des acteurs humanitaires, dont certains sont parfois peu expérimentés, de la difficulté de plus en plus grande à accéder à l'espace humanitaire dans des situations cruciales, comme en Somalie et au Soudan, et des risques accrus pour la sécurité des travailleurs humanitaires, il est encore plus difficile qu'avant de répondre aux besoins humanitaires.

(*l'orateur poursuit en français*)

Dans cet environnement de plus en plus complexe, le leadership stratégique s'avère plus essentiel que jamais. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) des Nations Unies a un

rôle crucial à jouer dans l'exercice de ce leadership. Toutefois, nous nous attendons à ce que tous les acteurs humanitaires – organismes des Nations Unies ou autres – collaborent étroitement, partagent l'information et veillent à ce que les mécanismes de coordination existants fonctionnent lorsqu'une catastrophe survient. À cet égard, le BCAH peut continuer à compter sur le ferme soutien du Canada à ses efforts pour agir de manière constructive et concrète, de façon à améliorer la coordination humanitaire et à obtenir des résultats tangibles au bénéfice des populations qui en ont le plus besoin.

Nous saluons l'initiative du Comité permanent interorganisations visant à se concentrer sur des résultats quantifiables dans les domaines du leadership, de la coordination, de la reddition de comptes, de la préparation et de la sensibilisation. Nous demandons au Comité de continuer à communiquer rapidement de l'information sur les discussions consacrées à des enjeux humanitaires. Selon nous, une plus grande transparence dans la prise de décisions et la communication de l'information aidera à renforcer la coordination entre les acteurs humanitaires et les États Membres, et assurera la transparence ainsi que la responsabilité à l'échelle du système des Nations Unies.

(l'orateur reprend en anglais)

Le Canada apporte son ferme soutien au système de coordination par groupe sectoriel et estime qu'il s'agit d'un outil important pour améliorer la coordination et garantir une intervention humanitaire rapide et efficace. Toutefois, il faudra déployer d'autres efforts afin de renforcer ce système. C'est pourquoi nous demandons aux chefs de file sectoriels de collaborer plus étroitement avec les mécanismes de coordination locaux et nationaux de manière à éviter les redondances et à faire en sorte que l'action humanitaire internationale réponde aux besoins des populations touchées. Dans le même élan, nous demandons aux institutions des Nations Unies de s'entendre sur une approche commune de l'analyse humanitaire, y compris des évaluations communes/conjointes des besoins. Notre action humanitaire doit se fonder sur une base factuelle solide, sinon nous risquons d'en diminuer l'efficacité.

Une meilleure collaboration entre les institutions des Nations Unies et d'autres acteurs humanitaires, y compris les gouvernements hôtes et les acteurs locaux ainsi que le secteur privé, les diasporas, les milieux

scientifiques et les groupes religieux, s'avère également fondamentale pour améliorer l'efficacité organisationnelle et la capacité de la communauté internationale à répondre aux besoins humanitaires. Des réseaux de collaboration aideront à améliorer l'échange d'information, à mettre à profit les enseignements tirés et à mieux concevoir les programmes.

Par ailleurs, l'efficacité de notre coordination humanitaire est tributaire de celle des personnes chargées d'exercer ce rôle de coordination. Aussi est-il essentiel, pour la réussite de nos efforts, que les coordonnateurs résidents et humanitaires aient accès à la formation et aux outils dont ils ont besoin pour jouer un rôle d'initiative face à des enjeux humanitaires. Le BCAH et les principaux représentants du Comité permanent interorganisations doivent poursuivre leurs efforts visant à renforcer le rôle, la responsabilisation, la sélection et les moyens des coordonnateurs résidents et humanitaires.

L'Organisation peut compter sur la détermination du Canada à collaborer avec le BCAH et d'autres partenaires humanitaires afin de renforcer la coordination et la capacité du système humanitaire international à intervenir face aux crises. Les populations vulnérables du monde entier méritent que nous nous attachions à prendre des décisions stratégiques, transparentes et fondées sur des évaluations rigoureuses, et à mener une action humanitaire novatrice et coordonnée. Ensemble, nous pouvons surmonter les difficultés à l'horizon et apporter une aide essentielle à ceux qui en ont besoin.

M. McLay (Nouvelle-Zélande) *(parle en anglais)* : La Nouvelle-Zélande est pleinement attachée au système humanitaire international. Les demandes massives dirigées vers ce système au cours de l'année écoulée nous concernent tous – les gouvernements, l'ONU, la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge, les organisations non gouvernementales, la société civile et, bien entendu, chaque personne à titre individuel. Au milieu d'une catastrophe, certaines personnes passent vite à l'action pour en aider d'autres en situation encore plus périlleuse; d'autres, plus éloignées de la catastrophe, se préparent à fournir de l'aide.

Tout au long de 2011, le monde a été aux prises avec la volatilité des prix des denrées alimentaires et des produits pétroliers, la sécheresse et la famine dans la corne de l'Afrique, ainsi que d'autres catastrophes graves bien que de plus petite envergure, ce qui a eu de

lourdes répercussions sur les pays et leurs populations. En outre de nombreuses crises anciennes, souvent négligées, se poursuivent, nécessitant elles aussi une aide humanitaire internationale. La grave insécurité alimentaire qui règne a également nécessité une mobilisation internationale, mais elle a aussi montré comment les réformes du système humanitaire permettent une intervention mieux coordonnée, en particulier s'agissant de la coordination entre acteurs humanitaires, acteurs du développement et gouvernements nationaux. Ces progrès devraient se traduire par un relèvement plus durable pour les pays touchés et leurs communautés.

La Nouvelle-Zélande appuie le rôle de chef de file et de coordonnateur de l'action humanitaire internationale joué par l'ONU, en matière de préparation comme en matière d'intervention. Nous approuvons particulièrement le rôle de premier plan que joue le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH), et appuyons les efforts des organismes des Nations Unies et d'autres dans le cadre de la stratégie à deux volets consistant à faire face aux crises alimentaires et humanitaires urgentes tout en prenant en compte la nécessité de consolider la résilience à long terme afin de contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. La Nouvelle-Zélande se félicite d'avoir eu la chance de présider le Groupe de soutien aux donateurs du BCAH au cours de l'année écoulée. Nous avons été particulièrement heureux d'accueillir et de présider la réunion annuelle de haut niveau du Groupe au mois de juin, qui a produit des résultats très utiles et concrets auxquels le BCAH et la communauté des donateurs devront donner suite.

Certains événements survenus cette année ont à nouveau mis en lumière les préoccupations concernant la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire, ainsi que les actions de certains groupes dans les zones de conflit – actions qui ont empêché les populations de recevoir, voire parfois de demander, de l'aide humanitaire, et le personnel humanitaire d'accomplir sa mission. Nous déplorons le fait que le droit et les principes internationaux humanitaires sont de moins en moins respectés, et ce, d'autant plus que le personnel intervient de nos jours dans des situations toujours plus complexes et plus difficiles.

La Nouvelle-Zélande condamne elle aussi les actions perpétrées par les groupes armés dans le but d'expulser des organisations humanitaires, d'interdire certaines activités du personnel humanitaire, et de détourner, entraver ou empêcher l'aide humanitaire. De

même, nous condamnons toutes les attaques, actes de harcèlement et d'intimidation, assassinats, et enlèvements perpétrés contre le personnel humanitaire, national ou international, et contre toute autre personne se retrouvant prisonnière d'une situation de crise. Nous condamnons en particulier les assassinats, viols et agressions sexuelles perpétrés contre les femmes et les enfants. Nous soutenons donc énergiquement les efforts du Secrétaire général et du Département de la sûreté et de la sécurité pour réduire ces risques, en particulier grâce à la stratégie « Sauver des vies ensemble ».

La Nouvelle-Zélande se félicite des efforts accomplis récemment pour renforcer le leadership et la coordination humanitaire de l'ONU sur le terrain. Nous encourageons la poursuite des efforts en vue d'intégrer le relèvement rapide dans les programmes humanitaires et de faire en sorte que les groupes sectoriels soient en place rapidement et capables de communiquer efficacement avec les acteurs concernés, notamment les autres groupes sectoriels, les organisations non gouvernementales locales et internationales, les gouvernements et les armées. Cependant, il demeure essentiel que la communauté internationale fasse de toute urgence davantage d'efforts dans les domaines de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs conséquences. Les petits États insulaires du Pacifique et d'autres régions sont parmi les plus vulnérables à ces effets et aux conséquences potentielles des catastrophes, quelle que soit leur cause. La communauté internationale doit investir davantage dans le relèvement rapide afin de combler le fossé entre le travail des secours humanitaires et les activités de développement à long terme.

À l'heure où de nombreux États Membres continuent de se heurter à des difficultés budgétaires, le système humanitaire international est confronté à un nombre croissant de demandes. Nos élus, nos contribuables et autres acteurs nationaux attendent de tous nos partenaires humanitaires et de développement qu'ils soient plus responsables et plus performants. Il est donc essentiel que l'ONU et ces partenaires continuent de renforcer leur action grâce au suivi et à l'évaluation de l'aide humanitaire, à la concertation avec les populations touchées et à l'intégration des enseignements tirés de l'expérience dans des programmes concrets. Il est également indispensable que ces efforts favorisent l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

La Nouvelle-Zélande continue également d'appuyer le rôle du Fonds central pour les interventions d'urgence pour répondre de manière rapide, efficace et équitable aux crises humanitaires, petites ou grandes. Nous nous efforçons de continuer à répondre autant que faire se peut aux appels humanitaires. Quel que soit l'endroit ou le moment où l'aide humanitaire est fournie, notre objectif collectif et individuel doit être de prévenir et de soulager la souffrance humaine, et de protéger les personnes les plus exposées et les plus vulnérables, où qu'elles se trouvent. Cet objectif mérite tout notre appui, et il bénéficie assurément de celui de la Nouvelle-Zélande.

M^{me} Chaimongkol (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, la Thaïlande tient à remercier le Secrétaire général du rapport détaillé et complet qu'il a soumis au titre du point 70 de l'ordre du jour, intitulé « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale » (A/66/81).

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Argentine au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Je voudrais saisir cette occasion pour confirmer que la Thaïlande est solidaire de toutes les personnes touchées par des catastrophes naturelles à travers le monde. Il convient de saluer leur courage et leur résilience face à des défis aussi accablants. Nous voulons aussi qu'elles sachent qu'elles ne sont pas seules, et que la communauté internationale est prête à les soutenir en période difficile et à les aider à surmonter ces épreuves.

Nous souhaitons également exprimer notre gratitude aux hommes et aux femmes qui, au sein du système des Nations Unies et en dehors, s'efforcent de fournir une aide humanitaire et des secours aux personnes vivant dans les zones touchées à travers le monde. La sécurité des victimes de catastrophes naturelles, ainsi que celle des sauveteurs et du personnel humanitaire doit, elle aussi, constituer une priorité absolue. À cet égard, la Thaïlande appuie pleinement les efforts que déploie l'ONU pour renforcer sa capacité de coordonner l'aide humanitaire et les secours en cas de catastrophe, notamment les initiatives des organismes compétents des Nations Unies visant à garantir la sécurité de leur personnel.

Comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la

coordination de l'aide humanitaire d'urgence (A/66/81), le système des Nations Unies a répondu à plus de 30 situations d'urgence dans le monde entier pendant la période considérée, soit de juin 2010 à mai 2011. Outre qu'il recense un certain nombre de tendances inquiétantes, le rapport signale une augmentation de la fréquence et de l'intensité des catastrophes naturelles. Au cours de l'année écoulée, le nombre de morts recensés a été beaucoup plus important et des millions de personnes supplémentaires, certaines parmi les plus vulnérables, ont été touchées à travers le globe. C'est une tendance alarmante qu'il faut stopper par une action et des mesures énergiques afin que nos interventions soient les plus efficaces et les plus durables possibles.

Alors que les catastrophes naturelles et anthropiques s'intensifient et deviennent de plus en plus fréquentes, nous devons en permanence améliorer nos capacités d'intervention, aux niveaux régional et mondial, de même qu'au niveau national. Certes les catastrophes naturelles ne sont pas évitables, mais la perte de vies humaines et les moyens d'existence le sont.

Les inondations survenues récemment en Thaïlande, les pires depuis des décennies, ont mis à l'épreuve notre résilience nationale et nos capacités d'intervention. En cette période de crise, nos populations se sont montrées plus que jamais unies en s'entraïdant. À cet égard, je voudrais exprimer les sincères remerciements de la Thaïlande à nos amis pour leurs marques de bienveillance et de soutien, et pour nous avoir aidés quand nous en avions besoin.

L'un des enseignements les plus importants que la Thaïlande a tirés de la dernière crise est que la diffusion des meilleures pratiques et l'assistance technique demeurent nécessaires. Il est nécessaire également de disposer des infrastructures et des équipements nécessaires aux niveaux national, régional et international pour mieux se préparer, réagir et reconstruire en cas de catastrophe.

Au plan national, la Thaïlande a toujours accordé une grande importance à la mise en place de dispositifs d'alerte rapide et de capacités de résilience, tout en mettant l'accent sur le renforcement des capacités et en fournissant l'assistance technique aux communautés locales pour répondre à des besoins locaux spécifiques. Le Gouvernement thaïlandais a pris plusieurs mesures aux fins d'atteindre les objectifs fixés par le Cadre d'action de Hyogo, comme la création d'un centre

national d'alerte aux catastrophes et l'adoption de notre plan national stratégique d'atténuation des risques liés aux catastrophes pour les périodes 2010-2014, qui vise à fournir une aide aux personnes qui se trouvent dans une situation d'urgence. Nous nous sommes aussi employés à renforcer nos actions collectives pour mobiliser les ressources auprès de tous les secteurs aux fins de protéger et relever les zones et les populations touchées et soulager leurs souffrances. Notre gouvernement est déterminé à faire encore plus à cet égard.

Au plan régional, le Gouvernement thaïlandais a versé en 2005 une contribution de 10 millions de dollars pour la création du Fonds régional d'affectation spéciale en cas de tsunami pour aider la région à mieux se préparer aux catastrophes, à la suite du tsunami survenu dans l'océan Indien qui a dévasté la région en 2004. En 2010, la portée du Fonds a été élargie pour couvrir la préparation aux catastrophes et aux changements climatiques dans la région.

Les pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) s'appêtant à devenir une communauté de l'ASEAN en 2015, les dirigeants de l'ASEAN sont déterminés à resserrer la coopération régionale en matière de gestion des catastrophes par le biais de l'Accord sur la gestion des catastrophes et les interventions d'urgence. L'Accord met l'accent sur une meilleure préparation, particulièrement sur la nécessité d'un système d'alerte et d'un dispositif garantissant l'acheminement en temps voulu des secours et de l'aide.

Au plan international, la Thaïlande a octroyé cette année une aide financière d'un montant de près de 700 000 dollars aux pays touchés par les catastrophes naturelles dans le monde, notamment à nos voisins immédiats et aux pays de la région et au-delà. Nous avons aussi versé des fonds supplémentaires par le biais du Programme alimentaire mondial pour aider les populations frappées par la sécheresse dans la corne de l'Afrique. Et nous avons, selon les besoins, déployé des équipes de médecins urgentistes dans les régions touchées.

En outre, nous avons une fois de plus cette année versé des contributions au Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires. Nous prenons acte aussi de l'évaluation quinquennale et des initiatives prises par le secrétariat du Fonds aux fins de fournir une feuille de route claire pour rendre le Fonds plus efficace, plus cohérent, plus responsable et plus

transparent encore. En dehors des contributions financières du Gouvernement thaïlandais, le secteur privé et les organisations non gouvernementales thaïlandais ont aussi fourni des contributions considérables aux pays touchés dans le monde.

Il nous faut aussi chercher de nouveaux moyens d'améliorer la préparation aux catastrophes par le recours aux nouvelles technologies, pour faire en sorte que l'assistance technique nécessaire soit fournie en vue de renforcer les capacités des pays touchés. Nous devons aussi envisager d'utiliser les organes de presse et les canaux offerts par les nouvelles technologies de communication pour aider et renforcer notre capacité d'alerte rapide et d'intervention, afin que l'information soit fournie en temps opportun.

Pour finir, je voudrais réaffirmer que le Gouvernement et le peuple thaïlandais sont déterminés à améliorer continuellement notre capacité nationale de réaction aux catastrophes naturelles dans notre région, et à aider les pays touchés de la région et au-delà. Notre objectif doit être non seulement d'aider les pays à surmonter les obstacles posés par les graves incidences des catastrophes naturelles, mais aussi de le faire de façon à leur permettre d'entreprendre un relèvement durable pour assurer le développement durable.

M. DeLaurentis (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis se joignent aux autres pays réunis ici aujourd'hui pour marquer le vingtième anniversaire de la résolution 46/182, un outil essentiel pour mettre au point le cadre de coordination de l'aide humanitaire d'urgence de l'Organisation des Nations Unies. En tant que document fondamental, la résolution 46/182 a énoncé les principes directeurs de l'aide humanitaire et donné plus d'importance à la préparation en tant qu'élément crucial des secours d'urgence.

Le système international humanitaire a évolué afin de faire face aux défis nouveaux qui se sont multipliés au cours des dernières décennies. Et 2011 n'a pas fait exception à la règle. La sécheresse en cours dans la corne de l'Afrique et la nature complexe de la famine qui a frappé certaines régions de la Somalie ont poussé le système à ses limites. Le conflit en Côte d'Ivoire a entraîné des déplacements internes et externes massifs. Les inondations au Pakistan ont dévasté d'innombrables communautés.

Chacune de ces crises a créé des besoins exceptionnels, qui exigent des solutions adaptées. Les

États-Unis pensent qu'il faut continuer d'appuyer et de renforcer la capacité des Nations Unies et du système international d'intervention humanitaire dans son ensemble pour faire face à un large éventail de catastrophes dans des pays dont les capacités d'intervention dans les limites de leurs ressources propres varient d'un pays à l'autre. Aucun pays ou organisation n'est assez équipé pour répondre à toutes les crises. Des partenariats renforcés sont essentiels pour améliorer la coordination et fournir une aide efficace et en temps opportun.

Par exemple, l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation de la coopération islamique, l'Union africaine et la Turquie ont chacune réagi à la famine en Somalie. Pourtant, elles ont aussi pris des mesures pour harmoniser leurs actions en communiquant régulièrement et en partageant l'information. Nous saluons leurs efforts et appuyons la décision de la Coordinatrice des secours d'urgence et Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires, M^{me} Valerie Amos, de faire de la coopération avec les organisations n'appartenant pas au système des Nations Unies un pilier central de son mandat à l'Organisation des Nations Unies.

Malheureusement, les souffrances des nombreuses victimes de catastrophes d'origine humaine ou naturelle sont inutilement aggravées, soit parce qu'elles n'ont pas reçu d'aide humanitaire ou que cette aide n'a pas été suffisante du fait de restrictions d'accès imposées par les gouvernements ou par d'autres parties. Il nous faut en particulier souligner le cas de la Somalie, où le groupe terroriste Al-Chabab a expulsé les organismes humanitaires, interdit leurs activités destinées à sauver des vies humaines, et limité en général la capacité des organismes des Nations Unies et d'autres organismes d'aide internationaux à fournir les denrées alimentaires et les soins de santé à des centaines de milliers de Somaliens vulnérables et à assurer leur approvisionnement en eau. Les États-Unis prient instamment les autres États Membres à se joindre à eux et condamner énergiquement Al-Chabab qui n'a aucun scrupule à bloquer l'aide humanitaire, mettant ainsi en péril la vie des Somaliens.

Les États-Unis se félicitent de l'intérêt accordé à l'égalité des sexes et à la violence sexiste dans le rapport du Secrétaire général de cette année sur la coopération internationale en matière d'aide humanitaire (A/66/339). Ils soutiennent l'idée que les gouvernements locaux et nationaux, ainsi que la communauté humanitaire, doivent être conscients de la

problématique hommes-femmes et en tenir compte avant, pendant et après une catastrophe. Il faut intégrer des démarches et des activités tenant compte de la problématique hommes-femmes à tous les stades des programmes relatifs aux catastrophes, de la planification à la mise en œuvre en passant par le suivi et l'évaluation. À notre avis, les pays touchés par les catastrophes, les organismes des Nations Unies et les autres partenaires humanitaires doivent planifier leurs programmes de secours de façon à éliminer ou réduire les risques de violence sexuelle ou sexiste.

Les États-Unis reconnaissent depuis longtemps l'importance non seulement des interventions en cas de catastrophe naturelle mais également de l'aide apportée aux populations pour les préparer et en réduire au minimum la vulnérabilité. Investir dans la réduction des risques de catastrophe revêt par conséquent une importance critique, puisqu'on peut ainsi réduire les pertes humaines comme la perte de moyens de subsistance, protéger les terres et les infrastructures, stimuler la capacité de rebondir et réduire les perturbations économiques engendrées par une catastrophe.

Les partenaires de développement devraient apporter leur pierre à la réduction des risques sous-jacents de catastrophes naturelles, puisque la réduction des risques de catastrophes à elle seule ne peut permettre aux populations et aux pays de résister aux catastrophes, si ces programmes ne sont pas conçus au sein d'un cadre à long terme. Il sera difficile d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement si les populations et les ménages eux-mêmes ne développent pas une résistance plus grande. Par conséquent, nous exhortons les acteurs de développement à s'investir plus énergiquement dans les programmes de réduction des risques de catastrophe, aux côtés de leurs homologues des organisations humanitaires.

Par ailleurs, nous appelons instamment à un renforcement des partenariats entre les organismes humanitaires et de développement, pour combler l'écart entre la phase de secours et le développement. Aujourd'hui, les personnes déplacées restent dans cette situation pendant 17 ans en moyenne. Plus de 10 millions de personnes déplacées dans 30 pays du monde, doivent supporter cette situation pendant de très longues années. Dans le cadre de leurs programmes et de leurs stratégies pour les pays concernés, les acteurs du développement doivent, dans l'intérêt de la mise au point de solutions durables et à

long terme, tenir compte des besoins des personnes forcées à migrer.

Nous notons également que les crises humanitaires sont de plus en plus à caractère urbain. Plus de 50 % de la population mondiale vit en zone urbaine, dont 1 million dans des implantations sauvages et des taudis précaires et mal desservis. Un nombre croissant de personnes déplacées viennent grossir les rangs des populations chroniquement démunies peuplant les quartiers pauvres des grandes villes. Avec l'extension et l'accélération de l'urbanisation, les populations urbaines se trouveront de plus en plus exposées à un ensemble de risques, risques déjà connus comme menaces nouvelles. Les acteurs humanitaires doivent élaborer des mécanismes adaptés pour faire face à ce nouveau défi.

Les États-Unis encouragent à cet égard l'Organisation des Nations Unies et ses partenaires à continuer d'améliorer l'encadrement, le respect du principe de responsabilité et la coordination. Les États-Unis sont favorables à ce que le Coordonnateur des secours d'urgence ait une voix plus importante au chapitre dans le processus de sélection des coordonnateurs résidents pour les pays où les besoins humanitaires sont particulièrement pressants. Le Coordonnateur des secours d'urgence devrait également avoir à sa disposition les outils qui s'imposent pour pouvoir tenir les coordonnateurs au niveau national comptables de leur travail. Nous devons tâcher d'innover afin de motiver les organismes à œuvrer dans l'intérêt collectif des Nations Unies, en particulier en ce qui concerne la coordination entre les différents groupes thématiques et la nomination de hauts responsables aux postes de coordonnateur résident et de coordonnateur humanitaire.

La sûreté et la sécurité du personnel humanitaire demeurent essentielles pour l'acheminement de l'aide humanitaire. Les États-Unis condamnent énergiquement tout acte dans lequel des travailleurs humanitaires sont pris pour cibles et ils appellent toutes les parties à faire le nécessaire pour que les organisations et les personnes qui apportent les secours indispensables aux victimes des catastrophes naturelles ou des catastrophes causées par l'homme puissent travailler dans la sérénité. Nous déplorons tout particulièrement l'attaque des locaux de l'ONU à Abuja au Nigéria et à Mazar-e Charif, qui ont provoqué la mort tragique de personnes dont le seul but était de travailler à un monde meilleur.

Dans ce bilan de la situation depuis l'adoption de la résolution 46/182, nous devons reconnaître que d'autres décisions relatives à la politique humanitaire adoptées depuis par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité ont également largement contribué à mettre en place le système humanitaire international tel que nous le connaissons actuellement. Nous voulons croire que l'Assemblée générale et les autres organes du système des Nations Unies continueront de développer le cadre normatif et opérationnel du système humanitaire, afin de mieux répondre aux besoins des victimes des catastrophes naturelles et des situations complexes d'urgence.

Les États-Unis tiennent à réaffirmer leur ferme attachement au système humanitaire international. Nous continuerons d'apporter notre appui à l'ONU alors qu'elle continue d'œuvrer de concert avec d'autres pour relever des défis humanitaires toujours plus importants et évolutifs.

M. Weisleder (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Le nombre des catastrophes naturelles, ainsi que leurs conséquences, ne cessent de s'accroître, en particulier au niveau de leur coût en vies humaines. C'est la raison pour laquelle, comme le recommande le Secrétaire général dans son rapport (A/66/339), il est nécessaire de reconnaître l'importance décisive de la préparation aux catastrophes et de renforcer les capacités d'intervention des acteurs locaux, régionaux et nationaux. Il est également nécessaire d'augmenter le niveau des ressources humaines et financières pour faire face à ces situations.

Malheureusement, la région d'Amérique centrale n'a pas échappé aux assauts de ces phénomènes. L'Assemblée générale a réagi sans tarder à la toute dernière tragédie dont nous avons été victimes, par l'adoption de la résolution 66/9. C'est la raison pour laquelle, je me présente ici devant cette Assemblée afin d'exprimer aux membres notre sincère gratitude pour le large appui qu'ils ont apporté à cette résolution de caractère humanitaire, adoptée par consensus le 11 novembre. Cet appel urgent à l'aide que nous nous sommes vu obligés de lancer à la suite d'une des plus graves situations d'urgence qu'ait connues l'Amérique centrale a reçu l'accueil le plus favorable de tous les pays qui ont démontré leur solidarité avec nos peuples dans ces moments difficiles.

Avant l'adoption de cette résolution, M^{me} Catherine Bragg, Coordonnatrice adjointe des

secours d'urgence du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, a fait un exposé sur la visite qu'elle avait effectuée sur le terrain en Amérique centrale et sur la grave situation humanitaire qu'elle avait pu y constater. En octobre dernier, l'Amérique centrale a connu des précipitations qui ont dépassé de loin les moyennes enregistrées historiquement – y compris celles qu'avait provoquées en 1998 le cyclone Mitch, considéré comme l'un des cyclones les plus puissants et les plus meurtriers de ces 50 dernières années.

Il est tout aussi urgent et impératif d'engager des efforts de remise en état et de reconstruction pour remédier aux effets dévastateurs de ces phénomènes. Selon la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la région de l'Amérique centrale est la région d'Amérique latine et des Caraïbes la plus vulnérable sur le plan environnemental. Malheureusement, on a pu le constater de nouveau l'an dernier après le passage dévastateur du cyclone Thomas et cette année, lorsque la tempête tropicale E-12 a semé la mort et la destruction, fait des milliers de déplacés, causé d'énormes pertes matérielles en récoltes, logements et infrastructures de base endommagés, qui ont eu une incidence particulièrement grave sur l'activité économique et commerciale de nos pays.

Au Costa Rica, les pertes enregistrées dans le seul secteur de l'agriculture et de l'élevage s'élèvent à plus de 34 millions de dollars, avec des milliers d'hectares de récoltes endommagées. Comme l'a indiqué M^{me} Bragg, l'ampleur de la catastrophe dépasse largement les capacités économiques et sociales de nos pays. Nous ne pouvons pas y faire face en nous appuyant uniquement sur nos ressources. C'est pourquoi l'aide que nous avons reçue de pays amis et d'organisations internationales, qui nous aident à poursuivre la remise en état et la reconstruction de l'isthme centraméricain, est si essentielle. Je saisis cette occasion pour exprimer notre profonde reconnaissance à ces pays et organisations.

Nous savons quelles sont nos responsabilités nationales et régionales. C'est pourquoi nos gouvernements ont consacré des parts considérables de nos maigres ressources aux activités visant à limiter les dégâts et à la poursuite de l'action que nous menons avec détermination et de manière coordonnée pour accroître nos capacités nationales et régionales dans le domaine de la prévention des risques de catastrophe, de la gestion de ces risques et des soins apportés aux

populations touchées. Néanmoins, nous ne pouvons pas exécuter ces tâches seuls. L'appui de la communauté internationale demeure indispensable et urgent.

Pour consolider nos efforts, nous appelons également à des investissements accrus dans la gestion des risques de catastrophe à tous les niveaux, ainsi que dans la préservation et la protection de l'équilibre du milieu naturel ainsi que pour garantir un développement durable et le bien-être de toutes nos populations. À l'instar de pays voisins, le Costa Rica s'évertue sans relâche à s'acquitter de cette mission de la manière la plus efficace possible et avec la transparence et la responsabilité voulues.

Enfin, je voudrais appeler l'attention sur les problèmes considérables que nous continuons de rencontrer de manière générale dans le secteur humanitaire partout dans le monde. Nous nous associons à cet égard à la déclaration faite par le représentant de l'Argentine au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Je voudrais toutefois, à titre national, mettre l'accent sur certaines conclusions et recommandations principales figurant dans le rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/66/81.

Premièrement, il est clair que nous devons promouvoir un plus grand respect des principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance – une recommandation à laquelle ma délégation souscrit pleinement. Deuxièmement, il est également indéniable que l'accès aux populations vulnérables en toute sécurité, en temps opportun et sans entrave, est la condition préalable d'une intervention humanitaire efficace, comme il est indiqué clairement au paragraphe 80 b) de ce document. Nous convenons également de la nécessité impérieuse de préserver le caractère civil de l'aide humanitaire d'urgence. Nous appuyons également l'appel demandant de redoubler d'efforts pour lutter contre les actes de violence sexuelle et les autres formes de violence sexiste commis dans les situations d'urgence humanitaire.

Nous devons tous réaffirmer notre engagement en faveur de l'action humanitaire fondée sur le respect de certains principes.

M. Tarar (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous nous associons à la déclaration faite par le représentant de l'Argentine au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 46/182 nous donne l'occasion de faire le bilan des résultats obtenus par le cadre d'action

humanitaire établi par cette résolution et des problèmes que nous rencontrons et qui risquent de se poser. Les principes d'humanité, d'impartialité et de neutralité mis en avant dans cette résolution, ainsi que le rôle premier qui revient aux États dans la mise en œuvre de l'aide humanitaire, tels que formulés dans cette résolution, continuent d'avoir une importance capitale, si nous ne voulons pas que l'aide humanitaire passe après des intérêts politiques.

Un des principaux problèmes auxquels nous faisons face aujourd'hui est la hausse de la fréquence et de l'ampleur des catastrophes naturelles, aggravées par les changements climatiques. Il faut par conséquent mettre plus de ressources à disposition pour intervenir dans des situations d'urgence humanitaire. Durant la dernière saison de la mousson, le Pakistan a été frappé par de nouvelles inondations qui ont touché, dans le sud du pays, des millions de personnes qui tentaient déjà de reconstruire leur vie après les inondations sans précédent de 2010. Notre gouvernement a mobilisé toutes les ressources dont il dispose pour sauver et secourir les personnes touchées. Bien que le système des Nations Unies et la communauté internationale aient proposé leurs services, il reste encore beaucoup à faire, compte tenu de l'étendue des inondations.

Sur la base de notre expérience des interventions en cas de catastrophe naturelle, nous avons mis en place le cadre institutionnel, infrastructurel et législatif nécessaire. Nous avons notamment créé l'Autorité nationale pour la gestion des catastrophes, qui dirige l'action menée pour faire face aux inondations et autres catastrophes, avec l'appui des autorités provinciales de gestion des catastrophes.

Notre expérience nous a amenés à reconnaître un certain nombre de points. Premièrement, c'est aux États touchés que revient le rôle premier dans l'initiative, l'organisation, la coordination et la mise en œuvre de l'aide humanitaire. Le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'unité nationale des États doit demeurer le paramètre primordial en matière de coordination, conformément à la résolution 46/182.

Deuxièmement, un Bureau de la coordination des affaires humanitaires renforcé, responsable et sans exclusive permettra d'améliorer la coordination.

Pour faire des économies, il est important de recourir à d'autres moyens d'action, comme, par exemple, accroître les achats de matériaux sur place et tirer parti du savoir-faire local.

Il est nécessaire d'instaurer la confiance entre donateurs, acteurs humanitaires internationaux et États touchés.

Tous les acteurs humanitaires, en particulier ceux chargés de la fourniture de l'aide sur le terrain, doivent être soumis au principe de responsabilité. L'ONU doit faire mieux pour s'assurer que l'argent est dépensé aux fins prévues.

Il est essentiel, en tant qu'élément important de la préparation au niveau national, de renforcer les capacités des pays les plus susceptibles d'être confrontés à des situations d'urgence humanitaire.

Surtout, les efforts doivent non seulement viser à aider les populations à se relever mais aussi à rétablir leurs moyens de subsistance, par une meilleure intégration des activités de relèvement aux programmes de développement.

Il est également opportun de souligner que les mécanismes d'établissement de rapports doivent s'en tenir aux faits et ne pas oublier que les situations sont toutes différentes et guère comparables. Il faut éviter de politiser les opérations de secours humanitaires.

Le Pakistan condamne toutes les attaques perpétrées contre les acteurs humanitaires qui rendent des services inestimables à des populations ayant cruellement besoin d'une aide humanitaire.

Pour terminer, nous préconisons vivement que la question de l'assistance humanitaire soit maintenue au-dessus de la mêlée et exempte de toute coloration et de tout opportunisme politiques. Fournir une assistance humanitaire selon les principes établis suppose une certaine sensibilité aux spécificités de chaque situation et aux véritables besoins. Cela ne sera possible que si l'on se débarrasse de l'idée qu'il existe une solution toute faite en matière d'aide humanitaire.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le cadre du débat de ce matin. Un représentant a demandé à exercer son droit de réponse. Je rappelle aux représentants que les déclarations au titre du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Jawhara (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : La délégation de mon pays exerce son droit de réponse suite à la déclaration de la délégation canadienne, faite au titre du point 70 de l'ordre du jour.

Le représentant du Canada a expressément cité mon pays, la Syrie, dans le cadre du débat sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies. Si nous nous félicitons de l'intérêt manifesté par certains pays amis et si nous sommes soucieux de respecter les principes du droit international et les dispositions de la Charte relatives à l'aide humanitaire d'urgence, nous rejetons catégoriquement l'ingérence canadienne dans nos affaires intérieures. Nous estimons que les déclarations que nous avons entendues sont opportunistes et politiquement hypocrites. Elles violent de surcroît les règles du droit international régissant les relations entre États souverains. Nous avons de nombreux exemples et éléments de preuve à l'appui de cette assertion, qui expliquent les mobiles que cachent les propos du représentant du Canada, fondés sur une politique de deux poids, deux mesures. Un débat aussi important que celui d'aujourd'hui sur l'aide humanitaire ne saurait être politisé de façon aussi manifeste.

En guise d'illustration supplémentaire de ce que nous venons de dire, nous rappelons aux représentants

présents aujourd'hui que la délégation du Canada, qui se dit très préoccupée par les questions humanitaires, a pourtant voté contre la résolution 66/80, concernant l'occupation par Israël du Golan syrien, ainsi que d'autres résolutions pertinentes concernant le peuple palestinien et sa cause. Si la délégation canadienne se préoccupait réellement de ces questions, elle aurait dû se rallier à la légitimité internationale et à la majorité des États Membres, qui ont condamné catégoriquement la poursuite de l'occupation par Israël des territoires palestiniens et du Golan syrien. Le représentant du Canada aurait également dû condamner expressément le blocus inhumain et le véritable siège qu'impose depuis quatre ans Israël aux Palestiniens de la bande de Gaza, auxquels viennent s'ajouter les entraves que met Israël à l'accès des travailleurs humanitaires à la bande de Gaza. Nous aurions souhaité que le représentant du Canada condamne l'attaque perpétrée contre les fonctionnaires de l'ONU, tombés alors qu'ils tentaient de protéger la population palestinienne dans les territoires palestiniens occupés et de lui fournir une aide humanitaire. Nous aurions également aimé qu'il condamne la destruction, au cours de l'attaque barbare perpétrée par Israël contre la bande de Gaza en 2008, d'écoles qui avaient été créées par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

La séance est levée à 13 h 15.